This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
$B 83 826
YC 74161

REESE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.
Class

Jules FLAMMERMONT
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE POITIERS

ÉTUDES CRITIQUES

SUR LES

SOURCES DE L'HISTOIRE

DU

DU XVIIIe SIÈCLE

I

LES MÉMOIRES DE Mme CAMPAN

(Extrait du Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers)

PARIS
ALPHONSE PICARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR
82, RUE BONAPARTE, 82

1886

ÉTUDES CRITIQUES

SUR LES SOURCES DE L'HISTOIRE DU XVIIIe SIÈCLE

Les Mémoires de Mme Campan

histoire, et ni à l'École des Hautes Études ni à l'École des Chartes on ne les étudie (1).

Le jeune historien qui veut sortir de l'histoire du moyen âge doit faire lui-même son éducation scientifique et pratique. Et rien de moins facile : car plus on avance vers notre temps, plus les mémoires deviennent nombreux, ainsi que les journaux, les correspondances particulières ou publiques et les documents historiques de toute nature ; c'est un véritable chaos dans lequel il faut se reconnaître tout seul sans avoir le moindre guide à sa disposition. Nous n'avons pas même en France, sur notre histoire moderne, un ouvrage un peu complet sérieusement fait avec une méthode rigoureusement scientifique ; et un éminent critique, qui connaît à fond l'histoire politique et littéraire des temps modernes, a pu déplorer avec juste raison, dans la plus répandue de nos revues, que nous n'ayons rien à opposer aux grands travaux de lord Stanhope, de Ranke, de Droysen, d'Arneth et de N. Bianchi, dont s'enorgueillissent l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Bien mieux, à l'exception de la magistrale édition de Saint-Simon de M. de Boislisle, dont la publication est encore loin d'être terminée, nous n'avons pas une seule édition critique des sources de notre histoire moderne. On réimprime purement et simplement les éditions publiées, sans notes et sans la moindre étude critique, dans les Collections de Mémoires parues depuis la Restauration. Les auteurs qui, de nos jours, publient des mémoires inédits sur l'histoire des trois derniers siècles, suivent l'exemple de leurs prédécesseurs, Barrière, Michaud, Petitot, Monmerqué et autres. Il résulte de tout cela que la plupart des ouvrages ayant pour objet l'histoire de France depuis la fin du xve siècle ne reposent pas sur des bases solides, sur des recherches scientifiques sérieuses : ce sont des œuvres d'imagination, qui n'ont d'autre valeur que celle que leur donne le talent littéraire de leurs auteurs ; quelques-uns en ont beaucoup, mais les autres...

Il n'en est pas de même en Allemagne et en Angleterre où, tout en donnant à l'étude de l'histoire des temps anciens et du moyen âge l'importance qu'elle mérite, les plus grands historiens ne croient pas s'avilir en publiant des ouvrages sur l'histoire moderne. L'auteur de la grande histoire de la constitution de l'Allemagne, le célèbre Waitz, faisait des cours fort suivis sur l'histoire moderne et même contemporaine, et le plus illustre des citoyens de notre temps, Ranke, a publié de nombreux ouvrages d'histoire moderne dont l'éloge n'est plus à faire ; il n'a pas

(1) Il est vrai que pendant quelques années il y a eu à l'École des Hautes Études une conférence d'Histoire moderne, que dirigeait avec grand succès M. Gabriel Hanotaux, aujourd'hui conseiller de l'ambassade de France à Constantinople ; mais on vient de le remplacer par un savant abbé, qui étudie les antiquités chrétiennes et l'histoire des premiers siècles de l'Église catholique, de telle sorte que maintenant les six conférences d'histoire, existant à l'École des Hautes Études, sont toutes consacrées à l'étude du moyen âge.

même dédaigné de publier d'excellents mémoires pour déterminer la valeur de quelques-unes des sources dont il se servait.

J'ai voulu suivre l'exemple de ces maîtres. Occupé par la préparation d'une Histoire de la Chute de la Monarchie française, de la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748 jusqu'à la proclamation de la République en 1792, et plus spécialement en ce moment par la rédaction d'une Histoire du Règne de Marie-Antoinette, j'ai cru qu'il ne serait pas inutile de publier le résultat des études critiques auxquelles j'ai dû me livrer pour établir le degré d'autorité des témoignages dont j'aurai à faire usage. Je vais commencer par les Mémoires de Mme Campan, qui sont la source principale dont jusqu'ici on s'est servi pour l'histoire de Marie-Antoinette; ensuite, si ces études un peu arides n'ennuient pas trop les lecteurs du *Bulletin*, je continuerai par les Mémoires de Besenval, Weber, Augeard, etc.

I.

Les Mémoires, jusqu'alors inédits, de Mme Campan furent mis en vente le 3 janvier 1823 (1), par les frères Baudouin, libraires à Paris, qui éditaient une collection de mémoires relatifs à la Révolution française (2). La première édition fut rapidement épuisée et, six semaines plus tard, on en publiait une seconde dont, en moins de deux jours, 500 exemplaires furent enlevés (3). C'était un succès sans précédents et ce succès dura longtemps; les éditions des Mémoires de Mme Campan sont très nombreuses. A quoi tint ce succès, dont les contemporains de la Restauration furent eux-mêmes étonnés? Ce n'est certes pas à la valeur littéraire de l'ouvrage, qui est écrit d'un style prétentieux, avec la préoccupation choquante de mettre l'auteur en scène avec de grands personnages le plus souvent possible. Il faut, je crois, attribuer cette vogue à l'espèce de culte qu'à cette époque il était de bon ton d'affecter pour Marie-Antoinette et à la position domestique que Mme Campan avait occupée près de cette malheureuse reine.

Mme Campan avait reçu une bonne éducation et une excellente instruction. Née le 6 octobre 1752, à Paris, elle était fille d'un sieur Genet, premier commis aux Affaires Étrangères, qui était un homme distingué et avait des relations avec des hommes de lettres fort connus,

(1) *Courrier Français*, numéro du 4 janvier 1823.

(2) *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre*, suivis de souvenirs et anecdotes historiques sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV, par Mme Campan, lectrice de Mesdames et première femme de chambre de la Reine. — Paris, 1823, 3 vol. in-8°.

(3) *Courrier Français* du 23 février 1823.

entre autres avec Duclos, Thomas et Marmontel. De bonne heure Mlle Genet eut la réputation d'un petit prodige ; elle parlait bien l'anglais et mieux encore l'italien que Goldoni lui avait enseigné ; Thomas et Marmontel n'avaient pas dédaigné de lui apprendre à déclamer et elle lisait avec art. Cette réputation fit la fortune de Mlle Genet. Mesdames, filles de Louis XV, s'ennuyaient prodigieusement à la cour de leur père, qui était alors tout entier à la Dubarry. Pour se distraire, elles lisaient beaucoup et, sur le bruit des éloges donnés de tous côtés à Mlle Genet, elles se l'attachèrent comme lectrice vers 1767. Trois ans plus tard arrivait à la cour de France Marie-Antoinette, alors âgée de quinze ans à peine. La jeune dauphine fut d'abord très assidue dans l'appartement de ses tantes, où elle rencontra leur lectrice, qui était un peu plus âgée qu'elle. Marie-Antoinette, qui avait été l'élève de Métastase et parlait très bien l'italien, s'entretint parfois en cette langue avec Mlle Genet ; elle fit avec elle de la musique ; bref, elle prit du goût pour la lectrice et elle en fit une de ses femmes de chambre. Et, sans doute à la prière de ses filles et de la dauphine, Louis XV dota Mlle Genet et la maria au fils de Campan, le secrétaire du cabinet de Marie-Antoinette. Ainsi Mme Campan dut son établissement dans le monde à Marie-Antoinette et elle resta au service de la reine jusqu'au 10 août. Mme Campan traversa la Révolution, mais elle courut de grands dangers et perdit toute sa fortune. Elle dut chercher à gagner sa vie et, après le 9 thermidor, elle ouvrit à Saint-Germain un célèbre pensionnat de jeunes filles. Elle eut la chance d'avoir parmi ses élèves Hortense de Beauharnais et de nouer par ce moyen des relations avec Bonaparte, qui plus tard la mit à la tête de la maison de la Légion d'honneur à Écouen ; elle y resta, très occupée par les soins de cette importante maison, jusqu'à la chute de l'Empire. Au mois d'avril 1816 elle quitta Paris pour aller s'établir à Mantes, près d'une de ses anciennes élèves, qui avait épousé le docteur Maigne ; c'est là qu'elle mourut le 16 mars 1822.

Mme Campan ne dit pas à quelle époque elle rédigea ses mémoires, et ni son éditeur, F. Barrière, ni le docteur Maigne, qui publia un journal anecdotique de la vie de son amie (1), ne nous donnent ce renseignement qui serait si précieux. Force nous est de chercher à déterminer par le raisonnement l'époque de cette composition. Il y a trop d'inexactitudes de détail dans ces mémoires pour qu'il soit permis d'admettre que Mme Campan les ait rédigés au fur et à mesure des évènements ou même ait pris sur le moment des notes dont elle aurait pu s'aider plus tard lors de la rédaction. En outre, pendant toute la partie de sa vie antérieure

(1) *Journal anecdotique de Mme Campan*, ou souvenirs recueillis dans son entretien, par M. Maigne, médecin des hôpitaux de Mantes. — Paris, Baudouin frères, 1824, in-8°.

à la chute de l'Empire, Mme Campan fut, comme on l'a vu, très occupée, et il n'est pas vraisemblable qu'elle eut pu trouver le temps d'écrire un ouvrage assez long; il est probable qu'elle le rédigea dans la retraite, à Mantes, de 1816 à sa mort. C'est ce que l'on peut conjecturer de quelques passages de ces mémoires. A propos de la mort de Marie-Thérèse, survenue à la fin de l'année de 1780, Mme Campan fait cet aveu : « J'écris, dit-elle, ces pages bien longtemps après avoir été témoin et quelquefois dépositaire de choses qu'il eût été précieux d'y consigner; je regrette plusieurs anecdotes sur la cour de Marie-Thérèse et dont il ne me reste que des idées confuses ; mais je crois devoir en rapporter une qui me frappa peut-être davantage et se retrouve dans ma mémoire (1). » Il est donc certain que les Mémoires de Mme Campan furent écrits *de mémoire* et bien longtemps après que s'étaient passés les évènements qui y sont racontés. On peut même, je crois, ajouter que ces mémoires furent rédigés à Mantes, de 1816 à 1822.

Quel est le motif qui décida Mme Campan à rédiger des mémoires dont la publication ne devait se faire qu'après sa mort? Dans l'avant-propos qu'elle a mis en tête de son œuvre, Mme Campan semble se préoccuper seulement des intérêts de l'histoire : « J'ai passé la moitié de ma vie soit auprès des filles de Louis XV, soit auprès de Marie-Antoinette. J'ai connu le caractère de ces princesses ; j'ai su quelques faits curieux dont la publication peut intéresser, et la vérité des détails fera le mérite de mes écrits. » Mais la lecture attentive de cet ouvrage fait croire que Mme Campan a obéi à deux mobiles plus puissants : au besoin de se disculper des accusations portées contre elle, et au désir de faire parade de la confiance que la reine lui aurait toujours témoignée.

Dans la notice qu'il mit en tête des mémoires qu'il éditait, Barrière disait : « Mme Campan avait de nombreux ennemis. A la cour, où l'envie suit de près la faveur, son sort avait fait des jaloux ; on la punit, à l'époque de la Révolution, des bontés dont la reine l'avait honorée. Ceux qui ne sentirent point, comme elle, la pointe de l'épée sur leur poitrine, à la journée du 10 août, lui reprochèrent d'avoir manqué de courage ; ceux qui, comme elle, n'allèrent point se jeter aux pieds de Pétion pour partager la dangereuse captivité de Marie-Antoinette ont soupçonné sa fidélité. Après avoir calomnié sa conduite, on dénonçait d'avance l'esprit de ses mémoires. » Cet aveu de Barrière prouve que Mme Campan était suspecte aux royalistes, qui mettaient en doute sa fidélité à sa maîtresse et craignaient qu'elle ne dît du mal de la reine dans ses mémoires. Ces sentiments se font jour dans un curieux article publié sur les Mémoires de Mme Campan dans le journal ultra-royaliste *La Quotidienne*, du 19 janvier 1823. « Dictés, dit-on dans cet article, par un sentiment touchant, celui de la reconnaissance, ou ce qui est peut-être plus vrai, sans être

(1) *Mémoires de Mme Campan*, t. I, p. 212.

moins honorable, par le besoin d'une justification publique, les Mémoires de Mme Campan seront lus avec empressement comme un des monuments les plus précieux élevés à la mémoire de l'infortunée Marie-Antoinette... Mme Campan est la première de la cour de Bonaparte qui ait acquitté cette dette du remords. Mme Campan ne quitta la reine qu'après la fatale journée du 10 août, et plusieurs personnes, dont le témoignage offre de respectables garanties, ont reproché longtemps à Mme Campan un abandon dont l'impérieuse nécessité n'est peut-être pas justifiée. Ce n'est pas le moment de juger les torts de Mme Campan. Je ne suis pas chargé de la défendre, etc. » Dans la Biographie Michaud, Valentin Parisot, auteur de l'article concernant Mme Campan, reprend la thèse indiquée dans l'article de *La Quotidienne* et la développe : il dit qu'à partir de 1789 Mme Campan manifesta des sentiments favorables à la Révolution et que Marie-Antoinette ne la conserva à son service que dans la crainte de la voir faire du scandale avec tous les secrets que sa position de femme de chambre lui avait fait connaître ; il croit même que Mme Campan s'aperçut de la méfiance de la reine et que, pour s'en venger, elle trahit sa maîtresse. Et il prétend que Mme Campan composa ses mémoires pour se laver de ces accusations. « La narratrice ne dit pas tout. Nous savons de sources certaines que l'éditeur de ces mémoires eut, vers le temps de sa publication, accès au château et qu'il fit disparaître du manuscrit tout ce qui pouvait choquer d'augustes susceptibilités. Mais ces suppressions mêmes, n'eussent-elles pas eu lieu, nous croyons que les Mémoires de Mme Campan seraient encore féconds en réticences. Et quoi de plus simple? L'habile surintendante d'Écouen avait senti que le seul rôle qui lui convînt était une affectueuse vénération pour sa bienfaitrice..... Y déroger dans ses écrits eût été pour elle pis que de l'ingratitude ; c'eût été de la stupidité ; c'eût été prouver l'ingratitude et la trahison dont tant de soupçons la noircissent. »

Il est impossible de vérifier aujourd'hui l'exactitude de l'affirmation de Valentin Parisot et de savoir si réellement les Mémoires de Mme Campan ont été expurgés par leur éditeur sur les indications des Tuileries ; car on ne sait pas ce qu'est devenu le manuscrit de Mme Campan. Mais quoi qu'il en soit, il est certain que les royalistes les plus chauds reconnaissaient que ces mémoires n'étaient qu'un panégyrique intéressé de Marie-Antoinette. En outre, ces mémoires sont un plaidoyer pour leur auteur. Mme Campan, peu de temps avant sa mort, déclarait au docteur Maigne qu'elle comptait sur eux pour détruire les accusations portées contre elle. « Je suis fâchée, disait-elle, de n'avoir pas entièrement revu mes mémoires. Je tiens beaucoup à ce qu'on les fasse imprimer immédiatement après ma mort ; les preuves de la conduite que j'ai tenue et qu'on a tant calomniée, y sont consignées (1). »

(1) *Journal anecdotique*, p. 39.

Il faut donc se défier de ces mémoires, puisqu'en les rédigeant Mme Campan n'était pas libre de dire la vérité, mais était sous la préoccupation constante de faire de Marie-Antoinette le plus grand éloge possible, afin d'effacer les accusations d'infidélité portées contre elle et d'échapper aux reproches d'ingratitude qui lui avaient été prodigués.

Il semble même que pour se disculper d'une façon plus complète et peut-être pour satisfaire une vanité, qui paraît avoir été excessive, Mme Campan ait eu aussi le désir de se présenter au lecteur comme la confidente intime de Marie-Antoinette. A l'en croire, la charge qu'occupait Mme Campan à la cour aurait été extrêmement importante et elle aurait été la dépositaire de tous les secrets de son illustre maîtresse. C'est le fond de ses mémoires, ainsi que de toutes les anecdotes qui se trouvent dans le journal du docteur Maigne. Ce journal prouve que Mme Campan, comme toutes les institutrices, aimait à raconter à ses élèves les aventures de sa vie. Il est probable qu'elle avait déjà cette habitude à Saint-Germain et à Ecouen et que ses mémoires ont été, pour ainsi dire, parlés bien longtemps avant d'être rédigés. C'est ce qui expliquerait qu'ils eussent été connus bien avant leur publication et qu'ils eussent excité les craintes auxquelles Barrière faisait allusion dans sa notice.

Si l'on en croyait Mme Campan, la position de femme de chambre de la reine lui eût permis de tout voir, de tout entendre, de tout savoir ; il n'y aurait pas eu à la cour de charge plus considérable. C'est un travers encore aujourd'hui fort commun chez les valets de chambre des princes aussi bien que chez les femmes des princesses. Et, au XVIIe siècle La Bruyère l'avait déjà remarqué. D'ailleurs, comme les domestiques de tous les temps et de tous les pays, les Campan aimaient à parler de leur maîtresse et à faire parade de l'influence vraie ou supposée qu'ils pouvaient avoir sur elle. Mme Lebrun raconte dans ses *Souvenirs* cette plaisante anecdote sur M. Campan, qui sur ce point ne le cédait pas à sa femme. « Ce M. Campan, dit-elle, parlait toujours de la reine. Un jour qu'il dînait chez moi, ma fille, qui avait alors sept ans, me dit tout bas : « Maman, ce monsieur, est-ce le roi ? »

Cependant, Mme Campan n'était qu'une des douze femmes de chambre de la reine, et comme telle elle n'était pas très souvent de service, environ deux à trois mois par an. Elle nous dit elle-même : « Les 12 femmes ordinaires servaient 4 par semaine et 2 par jour ; ainsi, les 4 femmes qui avaient servi une semaine avaient quinze jours de repos, à moins qu'on n'eut besoin d'une remplaçante, et dans la semaine de service elles avaient encore deux ou trois jours d'intervalle (1). » Ainsi,

(1) *Mémoires*, t. I, p. 296.

Mme Campan, en sa qualité de femme de chambre ordinaire, n'était de service près de la reine qu'une semaine sur trois, et encore dans cette semaine de service elle avait deux ou trois jours de repos ; elle n'était donc tenue d'être à la cour que pendant le tiers de l'année ; elle passait le reste du temps où elle voulait, à Versailles, à Paris, à la campagne de son beau-père, à Crépy-en-Valois ou même en voyage. On voit que pendant une bonne partie de l'année elle était mal placée pour être bien informée

Il est vrai que, s'il faut l'en croire, Mme Campan suppléa bientôt une des premières femmes de chambre. En décrivant avec complaisance les noms, qualités, position sociale et parentés des femmes de chambre ordinaires, elle parle d'elle en ces termes : « Mme Campan, en même temps première femme en survivance et lectrice des princesses filles de Louis XV, ne remplissait depuis longtemps que les fonctions de la place de première, Mme de Misery, sa titulaire, étant retirée dans sa terre de Biache, près Péronne (1). » Mme Campan ne dit pas à quel moment elle remplaça Mme de Misery, et je n'ai pas encore pu trouver la date de ce petit évènement. Toutefois, il est permis de supposer que ce fait ne se produisit pas avant la fin de 1780, avant la mort de Marie-Thérèse ; car dans ses lettres à l'impératrice-reine, Mercy, qui parle très rarement d'ailleurs des autres premières femmes de chambre de la reine, ne dit pas un mot de Mme Campan, et il est très probable qu'il eût mentionné ce changement dans le service particulier de Marie-Antoinette, s'il s'était produit du vivant de sa mère.

D'ailleurs, les deux premières femmes servaient par mois (2) ; par conséquent, même lorsqu'elle remplit les fonctions de première femme, Mme Campan ne fut de service près de Marie-Antoinette que pendant six mois de l'année.

Et, pendant le temps où elle était de service, même en qualité de première femme, Mme Campan ne pouvait rien savoir qui eût quelque importance, car ses fonctions étaient subalternes et d'un ordre purement privé. « Les fonctions des premières femmes étaient de veiller à l'exécution de tout le service de la chambre, de recevoir l'ordre de la reine pour les heures du lever, de la toilette, des sorties, des voyages. Elles étaient de plus chargées de la cassette de la reine, du paiement des pensions et des gratifications. Les diamants leur étaient aussi confiés. Elles avaient les honneurs du service, quand les dames d'honneur ou d'atours étaient absentes, et les remplaçaient de même pour faire les présentations à la reine (3). » Ces premières femmes étaient sous la haute direction de la princesse de Lamballe, surintendante de la maison de la

(1) *Mémoires*, t. I, p. 294.
(2) *Mémoires*, t. I, p. 317.
(3) *Mémoires*, t. I, p. 291.

reine, de la dame d'honneur et de la dame d'atours, qui toutes étaient jalouses de leur autorité et n'auraient pas toléré que les femmes de chambre abusassent de leur position pour acquérir quelque influence. En outre, la reine était entourée de favoris et de favorites qui se disputaient sa confiance et n'auraient pas souffert un partage avec des domestiques. D'ailleurs, Mercy et Vermond surveillaient toutes les personnes qui pouvaient avoir part aux confidences de Marie-Antoinette; ils tenaient avec le plus grand soin Marie-Thérèse au courant de toutes ces intrigues, et jamais Mercy ne parle de Mme Campan. Elle aurait pu cependant faire quelques progrès près de la reine et recevoir des confidences après le départ de Vermond et de Mme de Polignac, au mois de juillet 1789; mais, à cette époque, d'après les témoignages des royalistes les plus autorisés, il semble que déjà Mme Campan était accusée d'être favorable aux constitutionnels et était suspecte à la reine.

Même en ce qui regarde ses fonctions, Mme Campan est sujette à caution ; son parti-pris de faire quand même l'éloge de Marie-Antoinette la pousse à altérer la vérité. Voici quelques exemples.

La reine recevait chaque année trois cent mille livres pour son jeu, ses actes de bienfaisance ou les présents qu'elle voulait faire. Sa toilette était payée à part. Mme Campan affirme que sur ces trois cent mille livres, la reine payait annuellement pour quatre-vingt mille livres de pensions ou aumônes et faisait des économies sur le reste. Elle conclut ainsi : « La cassette de la reine aussi bien administrée et ayant toujours surpassé ses besoins, la reine ayant même fait quelques placements d'argent, il est facile de croire à une grande vérité, c'est que jamais elle n'avait tiré de somme extraordinaire sur le Trésor Public (1). » Malheureusement pour elle et pour sa maîtresse, Mme Campan n'a pas prévu que l'on publierait un jour la correspondance de Mercy avec Marie-Thérèse, et que l'on y trouverait la preuve que ces affirmations si formelles sont à tout le moins erronées. Le 17 septembre 1776, Mercy écrivait à Marie-Thérèse : « La pension de la reine a été plus que doublée; cependant, la reine a contracté des dettes, et néanmoins on ne voit pas qu'elle ait augmenté ses charités et générosités (2). » Et, à plusieurs reprises, Mercy apprend à l'impératrice que la reine est endettée et que sa cassette ne lui suffit pas; le 25 janvier 1779, il annonce que le roi a fait à la reine un présent de 102,000 livres, qui sont venues à point pour remettre ses finances fort dérangées; Marie-Antoinette avait dû charger Vermond de faire le compte de ses dépenses, et l'abbé avait trouvé que, dans la

(1) *Mémoires*, t. I, p. 319 et 320.
(2) Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*. — Paris, Didot, 1875, in-8°, t. II, p. 497.

seule année 1778, la reine avait perdu au jeu environ 180,000 livres, soit près des deux tiers de la somme qu'elle recevait pour sa cassette (1).

Mme Campan altère encore plus fortement la vérité à propos des diamants de la reine. Mme Campan affirme que « sur ces économies (de la cassette) la reine avait payé, pendant l'espace de plusieurs années, quatre cent mille francs pour une paire de girandoles à poires égales et à un seul diamant qu'elle avait achetée du joaillier Bœhmer en 1774. Elles ne furent entièrement payées qu'en 1780 (2). » Ces quelques lignes sont pleines d'erreurs. Les diamants dont parle Mme Campan ne furent pas achetés en 1774, mais à la fin de 1775 ou au commencement de 1776, et non pas pour 400,000 fr., mais pour 460,000 fr. (3). Au mois de juillet de cette même année 1776, la reine acheta des bracelets en diamants valant environ cent mille écus, et, « comme outre l'ancienne redevance de cent mille écus pour les boucles d'oreilles, S. M. devait encore cent mille francs de plus et qu'il ne restait rien en caisse pour les dépenses courantes, la reine, quoique avec une répugnance extrême, se décida à demander au roi deux mille louis (4). » Louis XVI les donna en faisant quelques observations, et, néanmoins, il fut encore obligé de venir au secours de la reine : en décembre 1776, il s'engagea à payer à Bœhmer en six ans, avec les intérêts, les trois cent mille livres que la reine lui devait encore pour les girandoles, et il remit à Marie-Antoinette 25,000 livres pour le premier paiement. Le dernier se fit seulement le 3 décembre 1782 et non en 1780, comme le dit Mme Campan. Le mois suivant, le 18 janvier 1777, Louis XVI payait encore à la reine 24,000 livres en à compte des 162,000 qu'elle devait à Bœhmer pour les bracelets (5). Mais Marie-Antoinette dépensait si follement son argent, que malgré les secours considérables et répétés du roi elle était toujours endettée. Le 15 août 1777, Mercy écrivait à Marie-Thérèse : « Au reste, le gros jeu a toujours augmenté chez la reine ; elle y a gagné pendant quelque temps ; mais la chance a tourné et S. M. perd maintenant assez pour être fort gênée dans ses autres dépenses. Les dettes contractées pour l'achat des diamants se paient mal ; il n'y a plus de fonds pour les dons de bienfaisance (6) ».

On voit maintenant ce qu'il faut penser des affirmations les plus solennelles de Mme Campan : ou bien, même sur des objets concernant ses fonctions, elle était très mal informée ; ou bien elle ne craignait pas d'altérer la vérité, afin de pallier les torts de Marie-Antoinette.

(1) Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. III, p. 289.

(2) *Mémoires*, t. I, p. 319.

(3) Mercy à Marie-Thérèse, lettre du 19 janvier 1776, dans Arneth et Geffroy, t. II, p. 418.

(4) *Ibidem*, p. 470.

(5) M. G. Desjardins a mis ce fait en pleine lumière, à la page 305 de son beau et curieux ouvrage sur *Le Petit-Trianon*, Versailles, 1885, in-8°.

(6) Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. III, p. 102.

Mais ce qui paraît dominer tous les autres sentiments chez Mme Campan, au moins dans ses mémoires, c'est une vanité excessive : on sent la grande institutrice qui, pendant près de vingt ans, a été habituée à être adulée et encensée par des sous-maîtresses et par des petites filles.

C'était une femme trop habile pour ne pas comprendre qu'aux yeux de beaucoup de gens cette position de femme de chambre de la reine était très inférieure et par tous les moyens en son pouvoir elle cherchait à la relever et à lui donner quelque prestige. Les notes, qu'elle a laissées sur la maison de la reine, sont à ce point de vue des plus curieuses ; elle ne dit presque rien de la surintendante, qui cependant n'était autre que la princesse de Lamballe, de la dame d'honneur et de la dame d'atours ; mais elle s'étend longuement sur les femmes de chambre dont elle détaille les fonctions, les prérogatives, les avantages, les qualités, les parentés et même la fortune. En parlant d'une des premières femmes, Mme Campan répète, chaque fois qu'elle en peut faire naître l'occasion, que cette dame était bien née ; à un certain endroit elle dit : « Mme de Misery, baronne de Biache, première femme de chambre de la reine, dont je fus nommée survivancière, était fille de M. le comte de Chemant, et sa grand-mère était une Montmorency. M. le prince de Tingry l'appelait en présence de la reine *ma cousine* (1). »

Mercy ne paraît pas avoir eu tant et de si grands égards pour la *cousine* du prince de Tingry, dont Mme Campan était si fière d'être survivancière ; en plusieurs circonstances il parle fort légèrement de cette grande dame, devenue femme de chambre. Le 15 mai 1772 Mercy écrit à Marie-Thérèse : « S. A. R. a pour première femme de chambre une nommée Misery, laquelle, sans talents ni esprit, ne laisse pas d'avoir du penchant à l'intrigue, beaucoup d'envie d'afficher du crédit et assez de hardiesse pour en imposer à cet égard. Quoique Mme l'archiduchesse sache l'apprécier à sa juste valeur, un peu de facilité ou la crainte d'essuyer des importunités ont souvent porté S. A. R. à céder aux demandes de la Misery, et j'ai dû même intervenir dans plusieurs occasions pour réprimer les indiscrétions de cette femme (2). » Et au mois d'avril 1773, Mercy sut obtenir de la dauphine qu'elle fît un affront public à sa première femme de chambre. Mercy écrit à ce propos à Marie-Thérèse : « J'étais déjà intervenu plusieurs fois à l'occasion de la première femme de chambre, nommée Misery, laquelle cherchait à s'arroger un crédit qui ne lui convenait pas. Cette femme ayant osé en dernier lieu revenir à ses demandes ordinaires et solliciter Mme la dauphine pour qu'elle fît donner un canonicat à un curé de village, S. A. R. réprimanda très sévèrement cette femme de chambre et lui fit cette leçon devant tout l'intérieur de son service, de façon que j'ai lieu d'espérer que cet exemple en imposera pour l'avenir (3). »

(1) *Mémoires*, t. I, p, 177, 291 et *passim*.
(2) Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. I, p. 304.
(3) *Ibidem*, t. I, p. 441.

Mme Campan elle-même ne fut pas mieux traitée, et ce fut Vermond qui lui fit la leçon. Il est vrai qu'elle dénature les faits et transforme en une question politique de la plus haute importance les causes de la mésaventure arrivée à la femme de chambre, qui osait se méconnaître au point de chercher à tirer parti de sa situation pour se faire des protégés et établir son crédit. Pendant une absence de l'abbé de Vermond, Mme Campan obtint une apostille au placet d'un curé de ses amis, qui sollicitait un prieuré ; cette apostille de la reine fit réussir cette demande. A son retour Vermond le sut et il alla tancer vertement Mme Campan qui, plus heureuse que ne l'avait été Mme de Misery, ne fut pas blâmée publiquement par la reine. Néanmoins Mme Campan ne pardonna pas ses réprimandes à l'abbé de Vermond et elle le drape de la jolie façon dans ses mémoires ; la bonne dame était rancunière, et rien ne lui semblait trop noir pour peindre ceux qu'elle détestait, Vermond, Besenval, Mercy, Joseph II, et en général tous les entours de la reine qui ne s'étaient pas abaissés à faire la cour à sa femme de chambre.

Cependant, toujours pour relever sa position, elle prétend que Vermond tolérait qu'elle fît la lecture à la reine ; elle dit que « la titulaire de la charge de lectrice fut sans fonctions sous le règne de Marie-Antoinette, l'abbé de Vermond s'étant opposé à ce que la lectrice eut l'avantage de lire à la reine ; il trouvait bon cependant que les femmes ou premières femmes le remplaçassent ; Mme Campan avait habituellement cet honneur (1). » Il n'est pas très vraisemblable que Vermond qui, comme Mercy, était très préoccupé du danger de la facilité de la reine à céder aux obsessions des subalternes, ait laissé souvent à Mme Campan, qu'il n'aimait pas, le soin de faire à sa place la lecture à Marie-Antoinette. M. G. Desjardins dit avec juste raison : « Les gazettes du temps ont trop parlé de Mme de Laborde (lectrice de Marie-Antoinette) pour que l'assertion de Mme Campan soit complètement vraie en ce qui la concerne. Son rôle n'a pas dû être aussi effacé que veut bien le laisser croire Mme Campan, qui me paraît la rejeter un peu trop loin dans l'ombre pour se mettre elle-même plus en lumière (2). »

Mme Campan prétend même que Vermond ne remplissait pas ses devoirs de lecteur. « L'abbé de Vermond, dit-elle, venait chez la reine tous les jours, mais évitait de prendre le ton imposant d'un instituteur et ne voulait pas même comme lecteur conseiller l'utile lecture de l'histoire. Je crois même qu'il n'en a pas lu un seul volume dans toute sa vie à son auguste élève ; aussi n'a-t-il jamais existé de princesse qui eût un éloignement plus marqué pour toutes les lectures sérieuses (3). » C'est une calomnie pure et simple que, pour se venger, Mme Campan se permet contre Vermond. La correspondance secrète de Mercy avec Marie-Thérèse est rem-

(1) *Mémoires*, t. I, p. 301.
(2) *Le Petit-Trianon*, p. 139.
(3) *Mémoires*, t. I, p. 73.

plie du récit des efforts infructueux que fit Vermond, secondé par Mercy, pour donner à Marie-Antoinette le goût des lectures sérieuses. L'abbé parvint même à faire lire à sa royale élève, si distraite et si légère, les *Mémoires de l'Estoile*, l'*Histoire Romaine*, de Laurent Echard, l'*Histoire d'Angleterre*, de Hume, et quelques autres livres non moins sérieux (1). Mais l'abbé avait à lutter contre l'influence de Mme Campan et de son beau-père, dont les affaires se seraient mal accommodées d'une reine sérieuse et occupée de ses devoirs. « M. Campan, dit M. G. Desjardins, était un homme de plaisir, lettré, aimable, complaisant surtout. Il avait toutes les qualités et les défauts nécessaires pour remplir ses fonctions au gré de sa maîtresse. Tandis que l'abbé de Vermond tentait de vains efforts pour fixer l'attention de la reine sur des sujets de piété, d'histoire ou de morale, M. Campan meublait ses cabinets de productions plus frivoles avec lesquelles sa belle-fille savait la divertir en dépit du lecteur en titre (2). »

Il me semble qu'il est bien évident que dans cette occasion Mme Campan, qui par son beau-père et par elle-même devait savoir à quoi s'en tenir, a calomnié indignement Vermond ; ce n'est pas d'ailleurs la seule fois qu'elle se le soit permis.

Elle affirme que Vermond manqua à tous ses devoirs en ne faisant jamais d'observations à la reine sur sa conduite. « L'abbé de Vermond, dit-elle, était toujours le seul guide de la reine, en âge et en droit de lui représenter combien étaient graves les suites de ses moindres légèretés; il ne le fit pas ; elle continua à chercher sur le trône les plaisirs de la société privée et ce goût n'alla même qu'en augmentant (3). » Cette calomnie est encore plus indigne que la première ; toute la correspondance de Mercy avec Marie-Thérèse prouve que Vermond et l'ambassadeur ne cessèrent de faire à la reine des représentations souvent fort vives sur la légèreté de sa conduite, mais toujours inutiles, parce que l'effet en était détruit par les conseils perfides des favoris et des favorites, entre autres de Mme de Polignac ; cependant Mme Campan, comme tout ce qui approchait de la cour, devait connaître cette situation qui était de notoriété publique ; mais elle en voulait à Vermond, qui avait abaissé son orgueil, et elle aimait Mme de Polignac qui ne dédaignait pas de causer longuement avec elle.

D'ailleurs, toutes les fois qu'elle parle de Vermond, Mme Campan, sciemment ou non, altère gravement la vérité ; il semble que sa mémoire,

(1) Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. I, p. 73, 74, 322, 355, 299, 454 ; t. II, p. 453, t. III, p. 114.

(2) M. G. Desjardins établit que c'est M. Campan qui composa les bibliothèques du Petit-Trianon et de Versailles, dont les catalogues, publiés naguères par M. P. Lacroix et L. Lacour, firent alors un si grand scandale et sont absolument authentiques, quoi qu'en aient pu dire les admirateurs fanatiques de Marie-Antoinette. — *Le Petit-Trianon*, p. 136 à 138.

(3) *Mémoires*, I, p. 138, et aussi p. 42 à 45.

dont elle vante la fidélité, lui refuse tout secours, lorsqu'il s'agit de cet abbé qui l'a humiliée (1).

Comme tout le monde à la cour, Mme Campan savait que Louis XVI avait pendant longtemps manifesté un certain sentiment d'aversion pour Vermond, auquel il n'adressait jamais la parole, lorsqu'il le rencontrait chez la reine. Mme Campan cite ce fait à plusieurs reprises et elle donne même des détails précis, qui par malheur sont inexacts et ont tout l'air d'avoir été inventés à dessein. Mme Campan prétend que Louis XVI étant dauphin n'avait jamais adressé la parole à Vermond et que très souvent il ne lui avait répondu que par un haussement d'épaules. Vermond aurait alors pris le parti d'écrire au roi pour lui dire qu'il ne pouvait conserver ses fonctions sans avoir obtenu son consentement, et Louis XVI lui aurait renvoyé sa lettre avec ces mots : « Je consens à ce que l'abbé de Vermond continue ses fonctions auprès de la reine (2). » C'est là un conte bleu imaginé par Mme Campan. D'abord on ne voit pas trop comment elle aurait pu avoir connaissance de cette correspondance ; Vermond n'était pas homme à aller montrer une réponse aussi sèche. Et, si mal élevé que fût Louis XVI, que Marie-Antoinette plaisantait souvent sur son air gauche et timide, il n'était pas capable de répondre à Vermond par un simple haussement d'épaules. Mercy entretient souvent Marie-Thérèse des plaintes de Vermond sur la froideur que lui témoignait Louis XVI et il ne dit rien de semblable. Enfin, il est faux que Louis XVI étant dauphin n'ait jamais adressé la parole à Vermond, comme l'affirme Mme Campan, qui pour des cancans de femme de chambre devrait se montrer mieux informée. Le 16 octobre 1773, Mercy écrit à Marie-Thérèse : « Pendant le séjour du baron de Neny à Versailles et dans une matinée où il a été accompagné à tous les dîners de la famille royale par l'abbé de Vermond, M. le dauphin prit occasion d'adresser la parole à cet ecclésiastique, et cela avec aisance et bonne grâce, quoique pour la première fois (3). » Cette petite scène, qui se passa devant de nombreux témoins, fit sensation à Versailles, et Mme Campan dut certainement en entendre parler ; mais ou elle l'avait oubliée ou elle ne voulait plus s'en souvenir, afin de pouvoir présenter l'anecdote de la prétendue lettre de Vermond au roi.

A plusieurs reprises Mme Campan revient sur la froideur marquée par Louis XVI à Vermond. Elle prétend qu'en décembre 1780 le roi chargea cet abbé d'apprendre à Marie-Antoinette la mort de sa mère, parce que Vermond était la personne la plus propre à s'acquitter de ce pénible devoir. A ce sujet elle entre dans des détails qui sont en apparence très

(1) Comme on le verra plus loin, lors de la discussion sur la levée de l'exil de Choiseul, Mme Campan raconte que Vermond avait aussi humilié son beau-père, qu'il lui avait défendu de s'immiscer dans les affaires d'État, et qu'il avait obtenu que la reine ne fît plus de confidences à son bibliothécaire. *Memoires*, I, 84.

(2) *Mémoires*, t. I, p. 87.

(3) Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. II, p. 58.

précis. Elle raconte que Louis XVI se rendit près de Marie-Antoinette, lorsque Vermond y était encore, et qu'il lui dit : « Je vous remercie, Monsieur l'abbé, du service que vous venez de me rendre ». — « C'est la seule fois, ajoute Mme Campan, pendant l'espace de dix-neuf ans, que le roi lui ait adressé la parole (1) ».

Or, non seulement Louis XVI, dauphin, avait adressé quelques paroles aimables à Vermond, lors du voyage du baron de Neny, mais en décembre 1778, lors des premières couches de la reine, le roi fut si satisfait du zèle de Vermond, qu'enfin il se détermina « à parler fréquemment avec l'abbé et à lui marquer toutes sortes de bontés, ce qui n'était jamais arrivé précédemment (2) ».

A la fin du mois d'avril de l'année 1778, l'abbé de Vermond quitta brusquement la cour et se retira à son abbaye, dans le Perche. Ce petit évènement fit grand bruit à Versailles, à Paris et même dans les cours étrangères, tellement on était persuadé que l'abbé était le confident intime de la reine et avait sur elle la plus grande influence. Les ambassadeurs et les nouvellistes s'occupèrent avec ardeur de cette affaire ; Mme Campan en parle à deux reprises et prétend même pouvoir faire de curieuses révélations sur cette fugue de Vermond. « On lui fit l'honneur de croire qu'il s'était permis des représentations sur l'emploi trop frivole du temps de son auguste élève, et qu'il avait jugé que, par son double caractère d'ecclésiastique et d'instituteur, il était désormais déplacé à la cour ; on se trompait : son mécontentement portait uniquement sur la faveur accordée à la duchesse Jules de Polignac (3). » Plus loin, Mme Campan entre dans des explications plus complètes. Elle dit qu'après le 10 août elle ouvrit un portefeuille que la reine lui avait confié et qu'elle détruisit les papiers qu'il contenait, après en avoir pris connaissance. Dans ce portefeuille se trouvait une lettre de l'abbé de Vermond. « Cette lettre, raconte Mme Campan, ne contenait que des conditions pour son retour : c'était le plus bizarre des traités ; je regrettai beaucoup, je l'avoue, d'être obligée de détruire cet écrit. Il reprochait à la reine son engouement pour la comtesse Jules, sa famille et sa société ; lui disait des choses vraies sur les suites fâcheuses que pouvait avoir cette amitié qui plaçait cette jeune dame au nombre des favorites des reines de France, titre que la nation n'avait jamais aimé. Il se plaignait de voir ses avis négligés ; puis il en venait aux conditions pour son retour à Versailles : après avoir bien assuré qu'il ne viserait de

(1) *Mémoires*, t. I, p. 211.
(2) Mercy à Marie-Thérèse, du 25 janvier 1779, dans Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. III, p. 285.
(3) *Mémoires*, t. I, p. 172.

sa vie aux grandes dignités de l'Eglise, il disait qu'il mettait sa gloire dans une confiance entière et qu'il demandait essentiellement deux choses à S. M. : la première, de ne plus lui faire donner ses ordres par personne et de lui écrire elle-même. Il se récriait beaucoup sur ce qu'il n'avait pas vu une seule lettre de sa main, depuis qu'il avait quitté Vienne ; enfin, il lui demandait quatre-vingt mille livres de revenu en biens ecclésiastiques, et terminait en lui disant que, si elle daignait lui écrire elle-même, qu'elle allait s'occuper de lui faire obtenir ce qu'il désirait, cette lettre seule lui montrerait que S. M. aurait accepté les deux conditions qu'il osait mettre à son retour. La lettre fut sans doute écrite ; du moins il est bien sûr que les abbayes furent accordées, et que son absence de Versailles ne dura qu'une seule semaine (1). »

Ce roman est un tissu d'erreurs faciles à découvrir, car on connaît à fond toute cette affaire par les lettres de Mercy à Marie-Thérèse. Le 5 mai 1778, Mercy informe Marie-Thérèse que, « sans le prévenir, l'abbé de Vermond écrivit la semaine passée à la reine une lettre bien motivée, où il représentait que n'étant personnellement point assez connu ni du roi, ni de ses ministres, il pourrait leur devenir suspect dans les circonstances présentes, que l'on savait son attachement très respectueux et décidé pour la cour impériale, où V. M. avait daigné le combler de tant de grâces, que par cette raison il ne pourrait pas échapper au soupçon d'influer dans toutes les démarches de la reine, soit vis-à-vis du roi, soit vis-à-vis de ses ministres en matière d'affaires (2), et qu'il était aisé de juger des conséquences qui résulteraient de pareils soupçons ; que dans la nécessité de les éviter l'abbé croyait devoir se tenir plus à l'écart et commencer par s'absenter quelque temps. Il revint en effet à Paris et ce ne fut que le surlendemain que la reine me communiqua la lettre en question en me chargeant de tenter l'impossible pour détourner l'abbé de ses idées de retraite. Je m'en occupai infructueusement pendant deux jours ; je vis que les principaux obstacles tenaient à la persuasion où est l'abbé de Vermond que la reine n'a de confiance en lui que pour lui parler de tout ce qu'elle sait et de ce qu'elle pense, mais nullement pour suivre les bons conseils qu'il ne cesse de donner à cette auguste princesse ; que, d'ailleurs, cette confiance, partagée avec des favorites, pouvait donner lieu aux plus grands inconvénients et compromettre l'abbé de la manière la plus dangereuse. Je le trouvai ulcéré de

(1) *Mémoires*, t. II, p. 67 et 68.

(2) En ce moment même Marie-Antoinette profitait de sa grossesse pour insister près du roi et de ses ministres, afin que la France vînt au secours de l'Autriche, qui avait occupé la meilleure partie de la Bavière et était pour ce motif menacée d'une guerre avec la Prusse. Marie-Antoinette mettait tant d'ardeur dans cette affaire, qu'elle réussit à arracher à Vergennes une sorte de rétractation et à lui faire expédier, le 26 avril 1778, une dépêche au baron de Breteuil atténuant et annulant pour ainsi dire une dépêche du 30 mars, qui avait irrité l'Autriche. On voit que les craintes de Vermond étaient bien fondées.

ce que le roi ne lui a jamais adressé une parole, quoiqu'il le voie continuellement chez la reine, d'où l'abbé concluait que son aspect répugnait au roi, sans que la reine eût jamais pensé à le faire changer à cet égard. Tout ce que je pouvais dire à l'abbé de Vermond ne l'empêcha pas de partir pour son abbaye. Je reçus deux jours après un billet de la reine, par lequel elle m'ordonnait d'une manière très pressante de faire revenir l'abbé à Versailles. Je lui dépêchai sur-le-champ un exprès, en lui écrivant de la façon la plus énergique ; il se rendit enfin et depuis trois jours il est auprès de la reine (1). » Mais Vermond ne voulut pas demeurer à Versailles d'une façon suivie ; il fit de fréquentes absences et il ne redevint assidu près de la reine qu'à la fin de l'année, lorsque le roi se fut décidé à lui parler fréquemment et à lui donner des marques de bonté (2).

On voit que le roman imaginé par Mme Campan ne soutient pas l'examen. Il n'y a pas à hésiter un instant entre son témoignage et celui de Mercy. L'ambassadeur écrivait immédiatement après les évènements auxquels il avait été mêlé, et il n'avait aucune raison de les dénaturer. Mme Campan, au contraire, écrit longtemps après les évènements, qu'elle n'a connus que par ouï-dire, et il est certain qu'elle imagine une lettre qui n'a pas existé, bien sûre d'ailleurs de ne pas pouvoir être contredite, puisqu'elle prétend avoir été obligée de détruire cette lettre, et que les personnes intéressées étaient mortes depuis longtemps. Nous savons d'ailleurs qu'elle avait des motifs de ne pas aimer Vermond et qu'elle ne se faisait pas faute de le calomnier.

Ce sont là de bien petits évènements, quoiqu'il ne soit pas absolument indifférent de savoir si Marie-Antoinette était dépensière, si elle faisait des économies sur sa cassette, et si Vermond avait bien ou mal rempli ses devoirs de lecteur et d'instituteur d'une reine d'un grand pays comme la France. Mais en entreprenant cette discussion, je voulais seulement démontrer que Mme Campan était vaniteuse et rancunière, que de parti-pris elle niait les défauts de sa maîtresse et lui prêtait des vertus qu'elle n'avait pas, qu'enfin elle était bien mal informée et qu'elle n'était pas digne de foi, même sur des petits faits que ses fonctions pouvaient lui faire bien connaître. Maintenant, je vais essayer de prouver que son témoignage a encore moins de valeur, s'il est possible, lorsqu'il s'agit d'évènements vraiment historiques, comme le choix de Maurepas pour premier ministre, la levée de l'exil du duc de Choiseul, la nomination de Saint-Germain au ministère de la guerre, etc.

(1) Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. III, p. 198.
(2) *Ibidem*, p. 206, 215, 224, 226, 239, 261, 268, 274, 280 et 285.

II

Mme Campan a surtout écrit ses mémoires pour se défendre des accusations portées contre elle par les ultra-royalistes et, pour y réussir, elle a eu soin de s'appliquer à démontrer sa fidélité envers sa maîtresse en s'attachant à réfuter toutes les attaques plus ou moins fondées dirigées contre la vie privée de Marie-Antoinette. Elle fait sans cesse un chaleureux éloge de cette malheureuse reine, qu'elle représente comme une des femmes les plus vertueuses de ce siècle aimable où les femmes, pour peu qu'elles fussent jolies, étaient souvent plus que légères. Dans cette entreprise, au moins hasardée, Mme Campan commet souvent des excès de zèle ; elle veut trop prouver : elle se fait prendre en flagrant délit d'erreur volontaire et elle nous autorise à douter de la sincérité et de la valeur de son témoignage. En outre, il est évident que cette ardeur intempestive à taquiner la vérité lui vient du désir irrésistible de se mettre en scène dans une position enviable près de sa maîtresse, dont elle voudrait faire croire qu'elle fut la confidente. Cette préoccupation pousse Mme Campan à faire de fréquentes excursions dans le domaine de la politique sous le prétexte de rétablir la vérité et de donner plus d'autorité à des opinions contestées.

On sait combien au XVIIIe siècle était féconde l'imagination des nouvellistes. Les affaires d'État se traitaient dans le plus grand secret et cependant tout le monde voulait avoir l'air d'être bien renseigné. A Versailles, à la cour et à Paris, dans les salons et dans les cafés, se fabriquaient les nouvelles les plus étranges, que des gazetiers faméliques transmettaient aux journaux étrangers ou répandaient en province et dans toute l'Europe par les *Nouvelles à la main*. Une de ces anecdotes, qui coururent le monde en 1774, veut que Louis XVI, en montant sur le trône, ait eu d'abord l'intention d'appeler près de lui Machault au lieu de Maurepas. On dit que la lettre était déjà adressée à Machault, lorsque Mme Adelaïde fit changer son neveu d'avis ; on rappela le courrier, on changea l'adresse et la lettre fut envoyée à Maurepas. Et les moralistes de s'écrier : « A quoi tiennent les évènements de ce monde ! »

Par malheur, l'anecdote ne supporte pas l'examen, bien qu'elle se trouve dans tous les recueils du temps et que Chamfort n'ait pas dédaigné de l'embellir.

Les mémoires, publiés sous le nom de Weber, l'enregistrent, mais avec un certain air de mystère et de réserve : « Tout, dit-il, dépendait des

premiers conseils, qui allaient environner le roi. La comparaison entre sa jeunesse et ses devoirs fut sa pensée dominante. Il voulut les secours de l'expérience. Il hésita entre Machault et Maurepas, anciens ministres, distingués l'un et l'autre par les qualités de l'esprit, instruits tous deux par de longues années, tous deux recommandés par la disgrâce et l'exil où la volonté d'une maîtresse les avait plongés. Si l'on en croit quelques documents secrets qui ont été donnés comme certains, le message pour Machault était déjà expédié. Il y eut un retard fortuit dans le départ du courrier. On en profita pour faire changer le choix du jeune prince et le porter sur Maurepas. Jamais plus petite cause n'a produit de plus grands ni de plus terribles effets (1). »

Mme Campan n'a pas de ces hésitations : elle affirme nettement le fait et elle prétend même que son beau-père y joua un rôle : « La lettre, dit-elle, pour rappeler M. de Machault était écrite, lorsque Mme Adélaïde obtint la préférence de ce choix important en faveur de M. de Maurepas. On rappela le page qui était muni de la première lettre. Ce fait a été mis en doute ; mais je puis assurer que Louis XVI s'adressa à M. Campan pour rappeler le page, qu'il le trouva prêt à monter à cheval, le fit remonter pour rendre sa lettre au roi lui-même, et que la reine dit à ce sujet à mon beau-père : « Si la lettre eût été partie, M. de Machault eût été premier ministre. Car jamais le roi n'eût pris sur lui d'écrire une seconde lettre contraire à sa première volonté (2) ».

A première vue, ce récit paraît très vraisemblable et on est tout disposé à l'accepter. Mais, si on l'étudie de près et si on le contrôle par les correspondances particulières et publiques portant date certaine et écrites au moment où se passaient ces évènements par des gens bien informés, on est bien vite convaincu que c'est une histoire inventée à plaisir.

Le rappel de Maurepas à la cour pour donner des conseils au roi excita l'attention de Mercy, qui fit part de ses informations à Marie-Thérèse et à Kaunitz, dès le 17 mai 1774.

Le jour même de la mort de Louis XV, arrivée le 10 mai entre trois et quatre heures du soir, toute la cour se rendit de Versailles à Choisy ; Mesdames, tantes du nouveau roi, l'accompagnèrent; comme elles avaient soigné leur père, qui venait d'être enlevé par la petite vérole, elles ne pouvaient pas voir leur neveu, mais elles étaient assidues près de Marie-Antoinette, alors encore fort disposée à faire ce qu'elles lui suggéraient ; cela dura jusqu'au 14 mai, jour où Mme Adélaïde ressentit les premières atteintes de la maladie et où les médecins firent défendre à la reine de continuer à voir ses tantes (3). Mais, ces quatre journées

(1) *Mémoires de Weber*. Paris, 1822, in-8°, t. I, p. 113.
(2) *Mémoires de Mme Campan*, t. I, p. 80.
(3) Marie-Antoinette à Marie-Thérèse du 14 mai 1774, dans Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. II, p. 140.

avaient été bien employées par Mme Adélaïde. Comme son frère, le dauphin, père de Louis XVI, Mme Adélaïde, dont les contemporains vantent l'intelligence, l'audace et l'énergie, était hostile à l'alliance autrichienne; en outre, elle était gouvernée par sa dame d'honneur, Mme de Narbonne, qui était elle-même dévouée aux intérêts du duc d'Aiguillon. Mme de Narbonne fit craindre à Mme Adélaïde que la reine n'employât son crédit pour faire rentrer aux affaires le duc de Choiseul, auquel Marie-Antoinette était toujours restée reconnaissante d'avoir proposé et fait conclure son mariage. Pour éviter ce malheur, Mme Adélaïde eut recours à une habile manœuvre. Elle s'apitoya sur l'embarras du roi que Marie-Antoinette plaignait de se trouver obligé de décider seul sur une foule d'affaires, sans pouvoir consulter ses ministres, qui tous étaient entrés dans la chambre de Louis XV pendant sa maladie. Louis XVI n'avait ni connaissance théorique, ni expérience pratique du gouvernement; du vivant de son grand-père, il n'était jamais entré au Conseil; il ne savait pas même comment il fallait écrire une lettre. Marie-Antoinette était encore plus ignorante que lui et elle gémissait de ne pouvoir lui venir en aide (1). Elle accueillit avec empressement le conseil, que lui donna sa tante, d'engager le roi à appeler près de lui Maurepas qui, pendant plus de trente ans, avait été secrétaire d'État et avait été exilé pour avoir chanté des couplets satiriques contre Mme de Pompadour. Louis XVI ne demanda pas mieux et, le 12 mai, il écrivit à Maurepas une lettre bien connue, qu'alla lui porter à Pontchartrain son beau-frère le ministre La Vrillière. Il ne fut pas un instant question de Machault, que Marie-Antoinette ne connaissait pas et que Mme Adélaïde n'aimait pas.

Toute la cour et tout Paris connurent aussitôt la lettre du roi, que les Phélypeaux répandirent à profusion. Mercy prit peur. Afin de faire tomber les bruits qui dès la mort de Louis XV coururent dans Paris, où l'on disait que l'Autriche et son ambassadeur allaient gouverner la France au moyen de la reine, Mercy avait résolu de s'abstenir de faire sa cour à Marie-Antoinette pendant quelque temps et de se borner à la diriger de loin par l'intermédiaire de l'abbé de Vermond, qui restait près d'elle. Mais la nouvelle du rappel de Maurepas le décida à profiter de l'occasion plausible de paraître à Choisy que lui offrait l'arrivée d'un courrier de Vienne. Il s'y rendit le 13 mai au matin. Il ne craignit pas de dire à Marie-Antoinette que tout Paris s'occupait de la présence de Mesdames à Choisy, bien qu'elles eussent soigné leur père dans sa maladie; qu'on disait que Mme Adélaïde s'était rendue maîtresse de l'esprit de la reine, qu'elle voyait fréquemment, et que par elle Mme Adélaïde dirigeait le roi et gouvernait le royaume. Marie-Antoinette allait répondre, quand un domestique entra et annonça que le comte de Maurepas venait

(1) Marie-Antoinette à Marie-Thérèse du 14 mai 1774, dans Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. II, p. 140.

d'arriver. Cette annonce fournit à Mercy l'occasion de dire que le rappel de Maurepas à la cour était l'œuvre de Mesdames; que cet acte avait excité l'attention de tout Paris et que bien des gens pensaient que c'était un acheminement à la nomination de M. de Maurepas en qualité de premier ministre. Mercy ajouta : « Je connais peu M. de Maurepas; je sais seulement que c'est un esprit vif et satyrique ; mais je ne puis cacher à V. M. les suites désastreuses que son rappel me fait craindre. L'histoire des règnes précédents prouve que l'institution d'un premier ministre a toujours été en France dirigée contre l'influence et le crédit de la reine. » Marie-Antoinette répliqua qu'il ne s'agissait de rien de semblable et qu'on n'y avait jamais songé; le comte de Maurepas avait été seulement appelé pour donner au roi les conseils techniques dont il avait absolument besoin pour sa correspondance (1).

Mercy était trop fin pour ne pas voir qu'on avait joué la reine, qui ne s'en doutait même pas, et qu'on lui avait fait faire un acte dirigé contre elle-même. Il la supplia de se tenir en garde pour ne pas tomber dans les pièges qu'on ne manquerait pas de lui tendre; il lui dit qu'on se garderait bien de lui présenter les faits sous leur véritable jour ; qu'on marcherait vers le but lentement et d'une façon insensible et que petit à petit on s'avancerait si loin, que la reine ne pourrait plus s'opposer au mal lorsqu'elle le découvrirait. Mercy était un bon diplomate ; il savait prévoir. C'est en effet la marche que suivit Maurepas pour devenir premier ministre de fait, sinon de nom (2).

Mais, comme le disait Marie-Antoinette, en mai 1774, il ne s'agissait de rien de semblable; en proposant à Louis XVI d'appeler Maurepas, elle était bien loin de croire qu'elle avait fait un premier ministre et elle n'a pas du tout pu tenir à Campan le propos que lui prête sa belle-fille : « Si la lettre eût été partie, M. de Machault eût été premier ministre. » D'ailleurs cette fameuse lettre ne fut pas confiée à un page; c'est le ministre Phélypeaux, duc de La Vrillière, qui alla lui-même la porter à son beau-frère à Pontchartrain (3).

Ce que raconte Mme Campan à propos de la levée de l'exil du duc de Choiseul à sa belle terre de Chanteloup est au moins aussi contestable que cette anecdote sur le rappel de Maurepas.

(1) Ihro Majestaet antwortete mir dass an dergleichen im mindesten nicht gedacht wuede; es waere nur um eine technische oder protocollische Anleitung zu thun, welche dem Koenig in diesem Augenblick unentbehrlich noethig waere.

(2) Tous les détails, exposés dans ces trois derniers paragraphes, sont tirés d'une longue et importante dépêche inédite, en allemand, conservée dans les Archives de Vienne, et envoyée par Mercy à Kaunitz le 17 mai 1774.

(3) Mme du Deffand à Walpole, du 15 mai 1774.

« Tout le monde, dit-elle, s'attendait au rappel de M. le duc de Choiseul; les regrets qu'il avait laissés à la cour parmi ses nombreux amis, l'attachement d'une jeune princesse qui lui devait le trône de France, tout paraissait annoncer son retour; la reine le demanda au roi avec les instances les plus vives; mais elle rencontra un obstacle invincible et qu'elle n'avait pas prévu. Le roi avait, dit-on, puisé les plus fortes préventions contre ce ministre dans des mémoires secrets écrits par son père avec l'injonction faite au duc de La Vauguyon de les lui remettre aussitôt qu'il serait en l'âge de s'occuper de l'art de régner.....

» La reine s'entretint avec M. Campan du regret qu'elle avait de ne pouvoir contribuer à faire rappeler M. de Choiseul et lui en confia les motifs. L'abbé de Vermond, qui, jusqu'à l'époque de la mort de Louis XV, avait vécu avec M. Campan dans la plus étroite intimité (1), entra chez lui le second jour de l'arrivée de la cour à Choisy (c'est-à-dire le 11 ou le 12 mai 1774), et, prenant un air sérieux et sévère : « Monsieur, lui dit-il, la reine eut hier l'indiscrétion de vous parler d'un ministre auquel elle doit être attachée et que ses amis désireraient vivement de revoir auprès d'elle; vous savez que nous devons renoncer à voir le duc à la cour, vous en connaissez les motifs; mais vous ignorez que, la jeune reine m'ayant fait l'aveu de cet entretien, j'ai dû, comme instituteur et comme ami, lui faire les représentations les plus sévères sur le tort qu'elle avait eu de vous communiquer les détails qui sont à votre connaissance. Je viens en ce moment vous annoncer que, si vous continuez à profiter de la bienveillance de votre maîtresse, pour vous initier dans les secrets de l'Etat, vous aurez en moi l'ennemi le plus prononcé. La reine ne doit avoir ici que moi pour confident des choses qui doivent être ignorées. » M. Campan lui répondit qu'il n'enviait pas le rôle important et dangereux que s'attribuait l'abbé de Vermond dans la nouvelle cour; qu'il se bornerait aux fonctions de ses charges, assez satisfait des bontés constantes dont la reine l'honorait, pour ne rien désirer de plus. Cependant il rendit compte, dès le soir même, à la reine de l'injonction qu'il en avait reçue. Elle lui avoua qu'elle avait parlé de sa conversation à l'abbé; qu'il l'avait en effet sérieusement grondée, pour lui faire sentir la nécessité du secret dans les affaires, et elle ajouta : « L'abbé ne peut » vous aimer, mon cher Campan; il ne s'attendait pas que je trouverais » dans mon intérieur, en arrivant en France, un homme qui me convien- » drait aussi parfaitement que vous. Je sais qu'il en a conçu de l'ombrage; » cela suffit : je sais aussi que vous êtes incapable de faire auprès de » moi, pour le desservir, des tentatives qui seraient d'ailleurs inutiles;

(1) Ceci ne paraît pas exact. Vermond dit plusieurs fois dans ses notes à Marie-Antoinette et à Mercy qu'il ne s'est lié avec personne à la cour, et Mercy l'atteste à plusieurs reprises. Ainsi le 16 septembre 1773 Mercy écrit à Marie-Thérèse que « l'abbé de Vermond ne s'est jamais permis de former des liaisons à la cour avec qui que ce soit, pas même avec les personnes attachées au service de Mme la Dauphine. » Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. II, p. 40.

» je lui suis trop anciennement attachée. Soyez, de votre côté, bien
» rassuré sur l'inimitié de l'abbé, qui ne pourra vous nuire en aucune
» manière. Nous ne risquons de faire des choses injustes que lorsque
» les personnes qui nous environnent ont l'art perfide de nous déguiser
» les motifs de haine ou d'ambition qui les font agir (1). »

Il faut admirer la mémoire de Mme Campan qui, sans avoir pris de notes, était capable de reconstituer en style direct d'assez longs propos, quarante ans au moins après qu'ils avaient été tenus. Il est probable qu'elle n'y attachait pas d'importance et que dans sa pensée c'était un simple artifice de rhétorique destiné à donner plus de mouvement à son récit. Et quelle rhétorique! Si mal élevé que Mme Campan nous représente l'abbé de Vermond, il n'était pas assez sot pour qualifier d'indiscrétion les confidences de Marie-Antoinette à Campan et pour dire « la jeune reine ». Il se doutait bien que Campan irait tout raconter à leur maîtresse. Est-il rien de plus invraisemblable que les propos que Mme Campan met dans la bouche de Marie-Antoinette? On voit tout de suite que la narratrice a surtout pour but de montrer que la reine faisait des confidences au secrétaire chargé de sa correspondance officielle, avait pour lui une grande estime et le comblait d'égards. Cela seul suffirait pour rendre suspect tout ce récit.

Les confidences de Marie-Antoinette à Campan auraient eu lieu au plus tard le 11 mai, puisque la cour arriva à Choisy le 10 mai dans la soirée, et que la réprimande de Vermond eut lieu le lendemain de ces confidences et le second jour de l'arrivée à Choisy, c'est-à-dire au plus tard le 12.

Or le 13 mai Mercy parla de Choiseul à Marie-Antoinette et lui dit que tout le monde était impatient de savoir si le ministre, qui avait négocié et conclu son mariage, resterait en exil. La reine se borna à répondre que Choiseul et le comte de Broglie reviendraient à la cour; elle ajouta qu'elle ne pouvait pas souffrir ce dernier; mais, comme il n'était pas coupable, elle ne s'opposerait pas à son retour (2). La reine ne dit pas un mot à Mercy des vives instances que, suivant Mme Campan, elle aurait faites l'avant-veille à Louis XVI en faveur de Choiseul et pour une bonne raison Marie-Antoinette n'en avait pas parlé à son mari. Il fallut que le prince de Beauveau rappela à Marie-Antoinette qu'elle avait promis d'intervenir en faveur du duc de Choiseul. Alors seulement la reine parla de Choiseul à Louis XVI et lui demanda de lui permettre de rentrer à la cour. Le roi répondit qu'on pourrait y penser dans un ou deux ans, et Marie-Antoinette, le voyant mal disposé, n'insista pas, mais elle se réserva de revenir à la charge dans une meilleure occasion et de faire remarquer à son mari qu'un si long retard enlèverait à cette grâce toute sa valeur; et elle se flattait de l'espoir de ramener certainement le roi à

(1) *Mémoires*, t. I, p. 84.
(2) Mercy à Kaunitz, dépêche du 17 mai 1774.

de meilleurs sentiments. Elle le dit elle-même le 2 juin 1774 à Mercy qui la loua très fort de sa prudence et s'empressa d'en informer Kaunitz (1). La reine se tint parole et dans un moment favorable elle demanda au roi la grâce de Choiseul. Louis XVI voulut d'abord tarder encore ; mais Marie-Antoinette lui fit observer que ce retard la diminuerait elle-même, puisque l'homme, qui au vu et au su de tout le monde avait arrangé son mariage, serait obligé de rester en exil ; elle ajouta qu'après la disgrâce du duc d'Aiguillon il n'y avait plus le moindre motif de retarder cette grâce. Enfin Marie-Antoinette conclut en disant au roi qu'il ne pourrait lui donner une plus agréable preuve qu'il était satisfait de l'avoir épousée. Louis XVI, vaincu par ce tendre argument, répondit qu'elle savait bien qu'il ne pouvait rien lui refuser, et le 12 juin Choiseul arrivait à Paris et allait le lendemain se présenter à la cour (2).

On voit que cette affaire, telle qu'elle nous est racontée par un homme écrivant pour ainsi dire au jour le jour sous la dictée de la reine, ne ressemble en rien au roman imaginé par Mme Campan à la plus grande gloire de son beau-père. Il est certain qu'elle a tout inventé. Marie-Antoinette n'a pas fait en vain à son mari les instances les plus vives pour le retour de Choiseul à la cour ; elle ne rencontra pas d'obstacle invincible et, bien au contraire, elle fut toujours persuadée qu'elle obtiendrait cette grâce lorsqu'elle le voudrait, ce qui arriva en effet ; par conséquent elle n'a pas pu s'entretenir avec M. Campan du regret qu'elle avait de ne pas pouvoir contribuer à faire rappeler Choiseul, et Vermond n'a certainement pas dit à Campan : « Vous savez que nous devons renoncer à voir le duc à la cour ; vous en connaissez les motifs. »

Si l'on ne peut ajouter la moindre foi aux prétendues confidences que Marie-Antoinette aurait faites à Campan, les confidences que sa belle-fille prétend lui avoir été faites à elle-même par la reine sont encore plus invraisemblables.

Pendant les dix-huit premiers mois de son règne Marie-Antoinette traita avec une faveur parfois excessive le baron de Besenval, dont l'âge aurait dû faire taire les méchantes langues, puisqu'il avait plus de cinquante ans et que Marie-Antoinette en avait à peine vingt. Tout à coup, à la fin de l'année 1775, cette faveur si éclatante, dont tout le monde jasait, subit une diminution marquée et, bien que Besenval fît bonne contenance, cela ne laissa pas de faire sensation à la cour. La reine continuait à bien traiter le baron, mais elle ne le prenait plus à part à chaque instant comme pour lui parler en secret ; ce refroidissement était

(1) Mercy à Kaunitz, dépêche du 7 juin 1774, Archives de Vienne.
(2) Mercy à Kaunitz, dépêche du 15 juin 1774, Archives de Vienne.

sensible pour tout le monde, et dans ses mémoires publiés en 1805, Besenval ne le cache pas ; mais il dit qu'il n'en a jamais pu savoir le motif (1).

Mme Campan saisit cette occasion de montrer qu'elle était bien informée et de se mettre en scène comme la confidente intime de Marie-Antoinette : « Le baron de Besenval, dans ses mémoires, paraît fort surpris du refroidissement subit de la reine et l'attribue d'une manière très défavorable à l'inconstance de son caractère ; je puis donner le motif de ce changement, en répétant ce que S. M. me dit à cette époque, et je ne changerai pas une seule de ses expressions. En me parlant de l'étrange présomption des hommes et de la réserve que les femmes doivent toujours observer avec eux, la reine ajouta que l'âge ne leur ôtait pas l'idée de plaire, quand ils avaient conservé quelques qualités agréables ; qu'elle avait traité le baron de Besenval comme un brave Suisse, aimable, poli, spirituel, que ses cheveux blancs lui avaient fait voir comme un homme sans conséquence et qu'elle s'était bien trompée. S. M., après m'avoir recommandé le plus grand secret sur ce qu'elle allait me confier, me raconta que, s'étant trouvée seule avec le baron, il avait commencé par lui dire des choses d'une galanterie qui l'avait jetée dans le plus grand étonnement, et qu'il avait porté le délire jusqu'à se précipiter à ses genoux en lui faisant une déclaration en forme. La reine ajouta qu'elle lui avait dit : « Levez-vous, Monsieur, le roi ignorera un tort qui vous ferait » disgracier pour toujours » ; que le baron avait pâli et balbutié des excuses ; qu'elle était sortie de son cabinet sans lui dire un mot de plus et que, depuis ce temps, elle lui parlait à peine. La reine, à cette occasion, me dit : « Il est doux d'avoir des amis, mais dans ma position il est diffi- » cile que les amis de nos amis nous conviennent autant ». En courageux courtisan, le baron sut dévorer également la honte d'une démarche aussi coupable et le ressentiment qui en avait été la suite naturelle ; il ne perdit point l'honorable faveur d'être placé sur la liste des gens reçus dans la société de Trianon (2). »

Il est impossible de désirer rien de plus formel : l'accusation est aussi nette que possible et on ne voit pas trop comment on pourrait démontrer la fausseté de cette confidence. Cependant je vais l'essayer et, pour y arriver, je me contenterai de raconter les faits tels que les présentent Besenval dans ses mémoires et Mercy dans ses lettres à Marie-Thérèse et dans ses dépêches inédites à Kaunitz. Après cela je discuterai quelle est la plus vraisemblable des deux versions, ou celle de Mme Campan ou celle de Besenval et Mercy, et de cet examen je crois que le lecteur tirera une conclusion peu favorable à Mme Campan.

En s'efforçant de plaire à la reine et de devenir un de ses favoris,

(1) Besenval, *Mémoires*, édition de 1821, t. II, p. 17.
(2) Mme Campan, *Mémoires*, t. I, p. 189.

Besenval s'était proposé de se servir de l'influence de Marie-Antoinette sur Louis XVI, afin de gouverner le royaume à son profit et au profit de ses amis. Déjà, lorsque le vieux duc de La Vrillière avait été contraint de quitter le ministère de la Maison du roi, Besenval poussa Marie-Antoinette à s'opposer avec une extrême vivacité à la nomination de Malesherbes, que proposaient Turgot et Maurepas, et à exiger le transfert de Sartine à la Maison du roi, afin de laisser libre la Marine pour M. d'Ennery, un protégé de Choiseul et un ami intime de Besenval. Marie-Antoinette échoua par suite de l'intervention secrète de Mercy, qui décida Malesherbes à braver le courroux de la reine en se faisant fort de l'apaiser ; ce qui se fit plus facilement que Mercy lui-même l'avait espéré.

Lorsque le maréchal de Muy mourut, le 10 octobre 1775, Besenval s'était avancé si loin dans l'intimité de la reine qu'elle faisait peu de choses sans le consulter. Il résolut de tirer un meilleur parti de cette nouvelle occasion que de la dernière : « Occupé beaucoup, dit-il, dans ce temps-là de tout ce qui pouvait être avantageux à la reine et persuadé qu'elle ne serait jamais rien, si elle ne faisait des ministres imposants par leur étoffe, en même temps qu'ils lui seraient entièrement devoués ; désirant d'ailleurs la relever du dégoût récent qu'elle avait eu de ne pouvoir faire donner la marine à M. d'Ennery, je pensai que M. de Castries était l'homme qu'elle devait porter au ministère de la guerre (1). » La cour était à Fontainebleau depuis deux ou trois jours, lorsque M. de Muy mourut, et Besenval était encore à Paris ; il s'empressa d'aller à la cour. En relayant à Ponthierry, il rencontra Maurepas et tout de suite il se hâta d'entrer en matière. « En lui parlant de l'évènement, je lui dis que je lui rendais trop de justice pour croire aux bruits de Paris, qui le disaient vouloir nous donner un homme de robe ; qu'il avait trop blanchi sous le harnais pour n'être pas convaincu qu'une grande perruque ne convenait point à la tête du militaire de France ; qu'il nous fallait un homme de notre espèce et qu'entre ceux qui pouvaient convenir à cette place, je ne craignais point de lui nommer M. de Castries, auquel je savais qu'il rendait justice et qu'il aimait. M. de Maurepas me répondit des choses vagues et ne me dit rien qui pût me faire entrevoir sa façon de penser. Sa voiture étant attelée, il se hâta de prendre congé de moi, étant fort pressé d'arriver.... En arrivant à Fontainebleau, j'allai tout de suite chez la reine, à laquelle je représentai vivement d'abord tous les inconvénients de mettre un homme de robe à la guerre, ensuite la nécessité pour elle de présider au choix qui serait fait, lui répétant en cette occasion tout ce que je lui avais déjà dit, lorsqu'il avait été question de M. d'Ennery. J'ajoutai qu'ayant échoué dans une première entreprise il était d'autant plus nécessaire de l'emporter cette fois-ci. Je lui nommai

(1) *Mémoires de Besenval*, édition de 1821, t. II, p. 10.

M. de Castries comme ayant toutes les qualités nécessaires pour fixer son choix et je l'assurai qu'elle pouvait compter sur lui comme sur moi-même. La reine à son ordinaire adopta toutes mes idées et me promit qu'elle allait agir en conséquence (1). »

Mais Malesherbes, instruit par expérience de la puissance du crédit de la reine, manœuvra habilement, de façon à ne pas l'avoir pour adversaire. Il pria l'abbé de Vermond de venir lui parler et il lui dit que, d'accord avec M. de Maurepas, il avait à l'entretenir d'affaires d'État. Ils espéraient que la reine, en considération de l'importance du ministère vacant et par attachement au bien du royaume, ne voudrait pas se hâter de faire un choix parmi les personnes qui lui demanderaient son appui et qu'elle se déciderait d'après les intérêts essentiels de l'État, et non d'après ses inclinations personnelles. De leur côté, ils mettraient tous leurs soins à trouver un homme qui fût à la hauteur de cette charge difficile; ils ne manqueraient pas de rendre compte à S. M. de toutes leurs démarches, et ils ne feraient rien sans avoir obtenu son agrément. Il était facile de prévoir qu'on presserait vivement S. M. en faveur de M de Castries, mais il n'avait pas donné de preuves suffisantes de son habileté et de ses capacités. Malesherbes ajouta que, pour décider la reine à se hâter, on lui dirait sans doute que le ministère profiterait du moindre délai pour mettre à cette place un homme de robe, mais qu'il le priait de donner en leur nom à la reine l'assurance la plus formelle qu'ils n'avaient pas le moins du monde cette intention et qu'ils s'appliqueraient à trouver un militaire capable.

Lorsque Vermond revint chez la reine, elle donnait audience au chevalier de Luxembourg et à Besenval. Quand ils se furent retirés, Marie-Antoinette déclara à Vermond qu'elle ne pouvait plus hésiter à s'employer sans délai en faveur du marquis de Castries. Alors, en manière de conversation, l'abbé lui exposa la communication dont Malesherbes l'avait chargé. Marie-Antoinette répondit que ce ministre était certainement doué d'une très grande sagacité, puisque le baron de Besenval et le chevalier de Luxembourg avaient surtout insisté sur le danger du moindre retard, sous prétexte que le ministère en profiterait pour mettre un homme de robe à la guerre. Et elle autorisa Vermond à dire de sa part à Maurepas et à Malesherbes qu'elle était très satisfaite de leur démarche et qu'elle s'entendrait volontiers avec eux.

Le lendemain matin Mercy alla voir Malesherbes qui lui parla de la situation des affaires avec son habituelle franchise. Malesherbes commença par regretter que dans tous les départements ministériels il y eut un grand nombre d'abus considérables qui demandaient un prompt remède. Mais ils étaient surtout sensibles au ministère de la guerre où régnait une fâcheuse habitude; chaque nouveau ministre ne paraissait

(1) *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 11 et 12.

avoir d'autre but que de démolir ce qu'avait fait son prédécesseur. Dans la circonstance présente il fallait surtout se préoccuper d'empêcher le renouvellement de cet abus. Le comte de Saint-Germain avait récemment envoyé divers mémoires où l'on remarquait la vive préoccupation d'y remédier. Mais on n'avait encore rien décidé ni sur les mesures à prendre, ni sur le choix du ministre. Toutefois, Malesherbes confia à Mercy sous le sceau du plus grand secret que M. de Maurepas et lui avaient jeté les yeux sur le comte de Saint-Germain ; mais que ce n'était qu'une première idée, qui demandait encore mûre délibération, d'autant plus que l'on ne savait pas si ce général, qui s'était jeté dans la dévotion, voudrait accepter. S'il acceptait, on avait lieu d'espérer qu'on trouverait en lui l'homme nécessaire, car, d'après les mémoires qu'il venait d'envoyer, il paraissait qu'il ne s'opposerait pas aux réductions nécessaires dans le budget de la guerre.

En effet le roi, sur les conseils de Maurepas et de Malesherbes, se décida à confier le ministère de la guerre à Saint-Germain. Les deux ministres avaient tenu parole ; ils avaient demandé à la reine des audiences longues et réitérées pour lui soumettre leurs projets et ce n'est qu'après avoir obtenu son agrément au choix de Saint-Germain qu'ils en avaient fait au roi la proposition définitive ; mais ils avaient fait promettre à la reine de leur garder le secret jusqu'à ce que l'on sût si le comte de Saint-Germain accepterait le ministère (1).

La reine tint parole et garda inviolablement le secret promis ; ce fut l'occasion de sa brouille avec Besenval. « Le lendemain (de mon premier entretien avec la reine), elle m'ordonna de la suivre à une promenade qu'elle faisait dans le parc. Je lui donnais la main pour descendre l'escalier ; elle s'approcha de mon oreille et me dit : « Notre affaire va » bien ; nous n'aurons sûrement pas un homme de robe. » Je voulus lui faire quelques questions; mais, au lieu de me répondre, elle se mit à parler haut à ceux qui la suivaient. Cela m'étonna et me fit examiner tout avec plus d'attention que je n'en aurais peut-être eue dans tout autre occasion. Ce fut le premier instant du refroidissement et du manque de confiance qu'elle me témoigna.....

» Je fus plusieurs jours sans pouvoir aborder la reine ; enfin elle me dit que je vinsse chez elle. Je débutai par lui rappeler que c'était elle qui avait voulu m'admettre dans son intimité ; que, n'ayant jamais eu aucun projet à la cour et le rôle de courtisan ne convenant point à mon caractère, *sans les bontés particulières qu'elle m'avait témoignées, je n'aurais jamais songé à lui vouer un attachement, qui était devenu mon unique occupation depuis qu'elle m'avait permis de lui en donner journellement des preuves ;* que, n'ayant rien à me reprocher dans aucun genre, je ne

(1) Tous les faits exposés dans les quatre derniers paragraphes sont tirés d'une dépêche inédite de Mercy à Kaunitz en date du 19 octobre 1775. — Archives de Vienne.

pouvais attribuer qu'à quelque méchanceté la transition subite que je remarquais dans la façon dont elle me traitait ; que je la suppliais de me dire les rapports qu'on pouvait lui avoir faits de moi, parce qu'il me serait bien aisé de les détruire. La reine, qui s'était enfoncée dans un sofa lorsque j'étais entré chez elle et qui avait mis un mouchoir sur ses yeux, malades d'une fluxion, me répondit avec un embarras qui l'empêchait presque d'articuler : « On ne m'a rien dit contre vous ; je suis toujours la même », et elle s'en tint à ce peu de mots. J'insistai; mais, ayant encore eu la même réponse, je sentis l'impatience me gagner et, craignant qu'elle ne m'emportât trop loin, « Madame, lui dis-je, V. M. me fait sentir qu'il » faut m'en tenir au respect que je lui dois et que ce serait m'en écarter » que de l'importuner plus longtemps ». Je lui fis une profonde révérence et je me retirai.

» A deux jours de là la reine me dit de venir chez elle l'après-dînée. La comtesse Jules (de Polignac) s'y trouva en tiers..... Je parlai à la reine avec cette assurance que donne toujours la pureté de l'intention ; je l'attaquai de nouveau sur le ministère de la guerre ; je la poussai même avec chaleur, au point qu'ayant longtemps éludé mes questions, elle me dit enfin avec une sorte d'impatience : « Il est cruel d'être obligée » d'entendre tout ce que vous me dites et d'être dans l'impossibilité d'y » répondre. » En sortant de cet entretien qui dura plus de deux heures, la comtesse Jules me confia, sous le secret, que le ministre de la guerre était nommé ; que cela s'était fait de concert avec la reine, mais qu'on lui avait fait donner sa parole qu'elle n'en ouvrirait pas la bouche. Je vis de ce moment que cela ne serait pas M. de Castries ; que, n'osant braver la reine, on avait cherché à la gagner, et qu'on y était parvenu. Je fis quelques questions à la comtesse Jules sur le refroidissement de la reine, auxquelles elle ne put me répondre, m'assurant qu'elle en ignorait le motif; je n'ai jamais pu l'approfondir : il est vrai que je ne me suis pas donné grand mouvement pour le savoir..... De ce moment la reine ne me vit plus tête à tête dans son intérieur. Elle continuait à me traiter parfaitement bien, même avec distinction en public ; mais il était aisé de s'apercevoir que ce n'était plus avec cette bienveillance qui avait occasionné tant de jalousie (1) ».

Ce récit, d'allures si franches, est pleinement confirmé par une lettre de Mercy à Marie-Thérèse, et cette lettre fait connaître le motif du refroidissement de Marie-Antoinette à l'égard de Besenval, motif tout différent de celui imaginé par Mme Campan. Voici un curieux passage de cette longue lettre :

« Parmi le nombre de ceux qu'elle (la reine) affectionne particulièrement, le baron de Besenval fut celui de tous qui osa employer le plus de moyens pour arracher le secret que l'on avait supplié la reine de garder. Il

(1) *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 12 à 18.

est vrai que, sur cet article, elle résista à toutes les importunités les plus séduisantes ; mais j'aurais désiré que S. M. eût voulu les réprimer avec un peu plus de force et de dignité. Je lui fis observer que, si elle ne prenait pas cette méthode avec une nation aussi avantageuse et aussi entreprenante que l'est celle-ci, elle se trouverait souvent exposée à des persécutions, qui deviennent indécentes en ce qu'il est censé que le profond respect qui est dû à une souveraine ne permet pas que l'on se rende pressant vis-à-vis d'elle, particulièrement sur des objets de curiosité, quelque bonté qu'elle veuille d'ailleurs marquer à ceux auxquels elle donne un accès de préférence et plus familier..... Je démontrai que soit par légèreté, soit par envie de se faire valoir, la comtesse de Polignac et bien plus le baron de Besenval s'étaient rendus en maintes occasions coupables d'une sorte de trahison en défigurant ce que la reine a la bonté de leur dire et en abusant à leur profit ou à celui de leurs amis du crédit qu'ils se sont procuré. A la façon dont mes remontrances furent reçues, j'aurais pu croire qu'elles devenaient nuisibles à moi-même et sans effet pour le bien de la chose ; mais je connais trop la reine pour ne pas savoir que les vérités les plus évidentes ont besoin de quelque temps pour germer dans son esprit et qu'on en retrouve le fruit tôt ou tard, et de fait j'ai vu clairement que la faveur du baron de Besenval, sans être absolument sur son déclin, a cependant souffert de la diminution et je suis bien assuré que la reine sera au moins en garde contre les abus de confiance, ce qui devient très essentiel (1). »

Le 17 décembre 1775 Mercy écrit encore : « Le crédit et l'influence du baron de Besenval restent toujours sur leur déclin, et je ne crois pas me tromper dans l'idée que j'ai que cette faveur s'évanouira peu à peu, quoique par une progression lente et dépendante des circonstances (2). »

Enfin, le 19 janvier 1776, Mercy ajoute : « La faveur du baron de Besenval avait été un peu trop marquée et la reine a senti les inconvénients qui en résultent. Aussi S. M. a-t-elle pris une autre forme et, en donnant à ses marques de bonté la juste mesure qu'elles doivent avoir, on ne tardera pas à revenir sur les préjugés de faveur, et même dès à présent tout le public de la cour regarde déjà le baron de Besenval comme déchu auprès de la reine, ce qui est en effet très réel (3). »

Telles sont les véritables causes de la diminution de la faveur de Besenval ; dans tout cela il n'y a pas l'apparence d'une déclaration d'amour ; Besenval a déplu à la reine en insistant trop vivement pour lui arracher un secret qu'elle avait promis de garder ; Marie-Antoinette a confié ses sujets de plainte à Mercy, qui en a profité pour détruire la faveur d'un homme dont il redoutait l'audace et l'influence.

(1) Mercy à Marie-Thérèse, le 15 novembre 1775, dans Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. II, p. 396.

(2) *Ibidem*, p. 407.

(3) *Ibidem*, t. III, p. 420.

On pourrait dire que la reine, par pudeur, n'aurait pas osé faire à Mercy la confidence qu'elle aurait faite sans crainte à Mme Campan. Il suffit de parcourir la correspondance de Mercy à Marie-Thérèse pour se convaincre que Marie-Antoinette n'avait pas de ces scrupules, au moins avec Mercy. Elle n'était guère plus réservée avec Besenval, s'il faut en juger par cet extrait d'une réponse de Marie-Thérèse à une lettre de Mercy que les éditeurs n'ont pas publiée, sans doute pour des motifs qui se devinent aisément : « La confidence que ma fille a faite au baron de Besenval sur ce qui est personnel au roi est une nouvelle preuve de son peu de réflexion. Vous avez très bien fait de n'insérer ni dans votre dépêche d'office, ni dans votre rapport le rôle que ma fille a fait jouer dans cette circonstance à Besenval. L'empereur l'aurait d'ailleurs appris et il aime trop à railler sur les anecdotes de cette nature. Au reste le roi aurait mieux fait de ne pas tant différer l'opération en question ; mais je ne compte plus guère sur son effet (1). » Il faut avouer que, si Besenval, un mois après les confidences, au moins scabreuses, dont parle Marie-Thérèse, avait fait à Marie-Antoinette la déclaration d'amour dont l'accuse Mme Campan, on pourrait peut-être soutenir que la reine l'avait provoquée. Mais cette accusation est d'autant plus invraisemblable que cette lettre de Marie-Thérèse prouve qu'avant le 10 octobre 1775 Besenval savait à n'en pas douter que Louis XVI était, encore à ce moment, incapable d'avoir des enfants et que, dans ces conditions, la position d'amant de la reine aurait été plus que dangereuse.

D'ailleurs la reine ne traita pas Besenval aussi rigoureusement qu'elle l'eut certainement fait s'il s'était rendu coupable de l'outrage dont l'accuse Mme Campan. Celle-ci prétend que Marie-Antoinette lui avait dit que, depuis cette aventure, elle ne parlait plus qu'à peine à Besenval. Mais cela est faux, comme il ressort des extraits des lettres de Mercy, du mois de novembre 1775 au mois de janvier 1776. Marie-Antoinette continua à traiter Besenval avec distinction en public ; mais elle ne lui prodigua plus les marques de faveur comme elle faisait auparavant et elle fut quelque temps avant de le recevoir en tête à tête. Au mois d'avril 1779 Besenval fut un des quatre favoris qui passèrent les journées dans la chambre de Marie-Antoinette pour la distraire pendant sa rougeole et qui donnèrent lieu à une foule de vives plaisanteries sur les quatre garde-malades de la reine. Il faut admettre, pour l'honneur de Marie-Antoinette, que si trois ou quatre ans auparavant Besenval lui avait fait une déclaration d'amour elle ne l'aurait pas souffert dans cette intimité si grande en une semblable circonstance, surtout en l'absence du roi que la crainte de cette maladie contagieuse éloignait de la chambre de la reine.

Bien mieux, au mois de mars 1778, lorsque le comte d'Artois se battit avec le duc de Bourbon, c'est Besenval que Marie-Antoinette fit appeler

(1) Marie-Thérèse à Mercy, du 5 octobre 1775, *Marie-Antoinette*, t. II, p. 383.

en grand secret pour l'entretenir de cette affaire, bien que son beau-frère eut un capitaine des gardes que sa charge rendait responsable de la personne du jeune prince. Elle l'envoya chercher par Campan qui, avec de grandes précautions, mena Besenval dans un appartement secret de la reine : voici comment Besenval raconte cette expédition. « A peine étais-je dans le cabinet du roi, que j'aperçus Campan, secrétaire du cabinet de la reine, qui me fit un signe de tête ; j'allai à lui ; il me dit, n'ayant pas l'air de me parler : « Suivez-moi, mais de loin, pour qu'on ne s'en » aperçoive pas. » Il me fit passer par plusieurs portes et plusieurs escaliers qui m'étaient entièrement inconnus et, lorsque nous fûmes hors d'état d'être vus ni entendus : « Monsieur, me dit-il, convenez que ceci » a bon air ; mais ce n'est pas tout à fait cela, car le mari est dans la » confidence. — Mon cher Campan, lui répondis-je, ce n'est pas quand » on a des cheveux gris et des rides qu'on s'attend qu'une jeune et jolie » reine de vingt ans fasse passer par des chemins aussi détournés pour » autre chose que pour des affaires. — Elle vous attend, reprit-il, avec » beaucoup d'impatience. » Il achevait à peine de parler que nous nous trouvâmes à hauteur des toits, dans un corridor fort sale, vis-à-vis d'une vilaine petite porte..... Campan m'introduisit par une issue détournée dans une chambre où il y avait un billard, que je connaissais pour y avoir souvent joué avec la reine, ensuite dans une autre que je ne connaissais point, simplement, mais commodément meublée. Je fus étonné, non pas que la reine eut désiré tant de facilités, mais qu'elle eut osé se les procurer (1). »

C'est ce récit si simple qui a indigné Mme Campan contre Besenval ; elle s'emporte jusqu'au point d'écrire : « Dix feuillets imprimés de la femme Lamotte, dans ses impurs libelles, ne contiennent rien d'aussi nuisible au caractère de Marie-Antoinette, que ces lignes écrites par un homme qu'elle honorait d'une bienveillance aussi peu méritée (2). » Elle ne s'en tient pas là ; après quelques explications sans valeur, elle cherche à enlever toute autorité à Besenval et pour le perdre elle imagine de raconter que ce Suisse, aussi fat que présomptueux, avait osé faire une déclaration d'amour à Marie-Antoinette, ce qui était la cause du refroidissement dont Besenval feignait d'ignorer le motif. Mais c'est faux ; Besenval s'était borné à faire à la reine une déclaration d'attachement à ses intérêts et il lui avait déplu en voulant lui arracher son secret et en manifestant l'intention de la gouverner. Tout concourt à le prouver et c'est la version la plus favorable à l'honneur de Marie-Antoinette, compromise par sa trop zélée femme de chambre ; car, si Besenval s'était réellement oublié au point de faire à la reine cette déclaration, elle aurait

(1) *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 59.
(2) *Mémoires de Mme Campan*, t. I, p. 188.

été bien légère en lui faisant auparavant des confidences des plus délicates et en le conservant ensuite dans son intimité.

III

Il me serait facile de continuer à prouver que Mme Campan altère habituellement la vérité, en discutant à fond ce qu'elle dit du rôle joué par Marie-Antoinette lors de la démission de Necker en 1781, des rapports de la reine avec Calonne et de la part qu'elle prit à la nomination de Brienne et à son administration. Mais ce serait long et cet article est déjà trop étendu. Il me semble d'ailleurs que ce serait inutile; cette discussion ne ferait que confirmer les résultats de celle qui précède à propos du rappel de Maurepas et de Choiseul, et de la disgrâce de Besenval. Je préfère terminer cette étude sur l'autorité des Mémoires de Mme Campan, en faisant saisir sur le vif ses procédés de rédaction par la comparaison des deux versions qu'elle a laissées du récit de l'affaire du collier. Barrière les a publiées toutes les deux et jusqu'ici on n'a pas assez remarqué combien elles diffèrent (1).

Mme Campan prétend avoir joué dans cette ténébreuse affaire du collier un rôle très important; ce serait elle qui aurait la première révélé à Marie-Antoinette l'intrigue dont le joaillier Bœhmer aurait été victime. Elle raconte que Bœhmer vint, le 3 août 1785, la trouver à Crespy chez son beau père et lui demanda une explication (2). Mme Campan ajoute : « Je crois pouvoir rappeler mot à mot la conversation qui eut lieu entre cet homme et moi. Je fus si frappée d'effroi dès le premier moment où je découvris à la fois l'intrigue la plus vile et la plus dangereuse, que chaque mot de cet entretien est profondément gravé dans ma mémoire (3) ». Cependant cette conversation, telle qu'elle est rapportée dans la seconde version, est plus précise, plus vive et plus étendue que la première, dont elle diffère sensiblement; mais ce sont surtout des différences de style qui prouvent que Mme Campan travaillait ses mémoires, comme les amplifications qu'elle faisait faire autrefois à ses élèves d'Ecouen; cela n'est pas bien grave, dira-t-on; je le reconnais volontiers; toutefois je ne pense pas qu'il soit permis d'ajouter grande créance

(1) La première version se trouve, dans les premières éditions, au commencement du tome second, de la page 1 à la page 26, et la seconde version se trouve à la fin du même volume, au commencement des éclaircissements historiques, de la page 274 à la page 293.

(2) Première version, p. 8.

(3) Deuxième version, p. 278.

aux assertions d'une femme qui écrit ses mémoires avec ces procédés de développement.

Mais sur la façon, dont la reine elle-même fut mise au courant de l'intrigue, les divergences sont telles entre les deux rédactions, qu'elles donnent les plus graves raisons de douter de la véracité de Mme Campan. Pour mettre le lecteur mieux en état d'en juger, je vais placer sous les yeux les deux versions en regard l'une de l'autre :

PREMIÈRE VERSION.

« Ensuite, il (Bœhmer) me demanda ce qu'il devait faire. Je lui conseillai d'aller à Versailles, au lieu de retourner à Paris, d'où il venait en ce moment; d'obtenir de suite une audience du baron de Breteuil, qui était son ministre comme chef de la maison du roi; de prendre garde à lui : qu'il me paraissait fort coupable, non comme marchand de diamants, mais parce qu'ayant une charge, qui lui avait fait prêter serment de fidélité, il était impardonnable d'avoir agi sans des ordres précis du roi ou du ministre. Il me répondit qu'il n'avait pas agi sans des ordres précis, qu'il avait tous les billets signés par la reine, et que même il avait été forcé de les montrer à plusieurs banquiers pour obtenir une prolongation des époques de ses paiements. Je pressai donc son départ pour Versailles; il m'assura qu'il s'y rendrait de suite : au lieu de suivre mon conseil, il alla chez le cardinal...

» *Lorsque Bœhmer fut parti, je voulus le suivre et me rendre chez la reine à Trianon; mon beau-père m'en empêcha et m'ordonna de laisser le ministre débrouiller une pareille affaire; que c'était une intrigue infernale; que j'avais donné à Bœhmer l'avis le plus convenable et n'avais rien de mieux à faire.*

» Bœhmer, après avoir vu le cardinal, ne fut pas chez M. le baron de Breteuil, mais il se

DEUXIÈME VERSION.

« Il me demanda ce qu'il avait à faire. Je lui conseillai d'aller trouver M. le baron de Breteuil, son ministre, depuis qu'il avait la charge de garde des diamants de la couronne, de lui dire avec sincérité tout ce qui s'était passé et de se laisser diriger par lui. *Il m'assura qu'il préférait me charger de cette explication avec la reine. Je m'y refusai, démêlant dans son récit un foyer d'intrigues que la prudence devait me faire éviter.*

» *Je passai dix jours à ma campagne sans entendre parler de cette affaire. La reine m'ayant fait demander au Petit-Trianon, pour répéter avec moi le rôle de Rosine, qu'elle devait jouer dans le* Barbier de Séville, *je me trouvai seule avec elle, assise sur un canapé; il ne fut question que du rôle. Après une heure employée en répétition, S. M. me demanda pourquoi je lui avais envoyé Bœhmer; qu'il était venu pour lui parler de ma part; qu'elle n'avait pas voulu le voir.* J'appris de cette manière qu'il n'avait rien fait de ce que je lui avais conseillé. L'impression qui se fit sur mes traits, lorsque j'entendis prononcer le nom de cet homme, fut très vive; la reine s'en aperçut et me fit des questions. Je la suppliai de le voir; je l'assurai que cela était instant pour sa tranquillité; qu'une intrigue se tramait à son insu; qu'elle était grave, puisque l'on montrait aux gens qui prêtaient de l'argent à Bœhmer des engagements signés d'elle. Sa surprise, son dépit furent extrêmes. Elle m'ordonna de rester à Trianon, fit partir un courrier pour Paris, le faisant demander sous un prétexte que j'ai oublié. *Il vint le lendemain matin, jour même de la représentation de la comédie,* et ce fut le dernier des amusements que la reine se permettait dans cette retraite.

» La reine le fit entrer dans son cabinet, lui demanda par quelle fatalité elle avait encore à entendre parler de sa folle prétention de lui

présenta à Trianon et fit dire à la reine que je lui avais conseillé de venir lui parler : on répéta ses propres paroles à S. M., qui dit : « Il est » fou, je n'ai rien à lui dire et ne veux pas le » voir ». *Deux ou trois jours après, elle me fit écrire de venir à Trianon; je la trouvai seule dans son boudoir ; elle me parla de différents petits objets et, tout en lui répondant, je songeais au collier et cherchais l'occasion de lui apprendre ce qui m'en avait été dit en dernier lieu, lorsqu'elle me dit :* « Savez-vous que cet » imbécile de Bœhmer est venu demander à me » parler, en disant que vous le lui aviez con- » seillé ? J'ai refusé de le recevoir, continua la » reine ; que me veut-il ? Le savez-vous ? » Alors je lui communiquai ce que cet homme m'avait dit et que je ne croyais pas devoir lui taire, quelque peine que j'éprouvasse à l'entretenir de semblables infamies. Elle me fit répéter plusieurs fois la totalité de l'entretien que j'avais eu avec Bœhmer, se récria vivement sur la peine infinie que lui faisait la circulation de faux billets signés de son nom, mais ne concevait pas comment le cardinal se trouvait mêlé dans cette affaire; c'était un dédale pour elle; son esprit s'y perdait. *Elle envoya à l'instant chercher l'abbé de Vermond et le baron de Breteuil.* Bœhmer ne m'avait pas dit un mot de la femme de Lamotte, et son nom fut prononcé pour la première fois par M. le cardinal, à l'interrogatoire qu'il subit chez le roi.

» *Pendant plusieurs jours la reine concerta, avec le baron et l'abbé, ce qu'il convenait de faire dans cette circonstance.* Malheureusement, une ancienne et implacable haine contre le cardinal faisait de ces deux conseillers les hommes les plus propres à égarer S. M. dans le parti qu'elle avait à prendre. Ils virent uniquement leur ennemi perdu à la cour, et flétri aux yeux de l'Europe entière, et ne jugèrent pas avec quels ménagements il fallait traiter une affaire aussi délicate. Si M. le comte de Vergennes eût été appelé par la reine pour lui donner ses avis, son expérience des choses et des hommes lui eût fait juger, dès le premier moment, qu'il fallait étouffer une intrigue d'esvendre un objet qu'elle refusait constamment depuis plusieurs années. Il répondit qu'il y était bien forcé, ne pouvant plus calmer ses créanciers. « Que me font vos créanciers ! » lui dit S. M. Alors Bœhmer lui avoua successivement tout ce qui, selon ses illusions, s'était passé entre la reine et lui par l'intervention du cardinal. A chaque chose qu'elle entendait, son étonnement égalait son courroux et sa surprise. Elle parlait en vain; l'importun et dangereux » joaillier ne cessait de répéter : « Madame, il » n'est plus temps de feindre, daignez avouer » que vous avez mon collier et faites-moi donner » des secours, ou ma banqueroute aura bientôt » tout dévoilé. »

» On peut aisément se peindre ce que la reine eut à souffrir. *A la sortie de Bœhmer, je la trouvai dans un état alarmant :* l'idée que l'on avait pu croire qu'un homme tel que le cardinal avait sa confiance intime; qu'elle s'était servie de lui vis-à-vis d'un marchand pour se procurer, à l'insu du roi, une chose qu'elle avait refusée du roi lui-même, la mettait au désespoir. *Elle demanda successivement l'abbé de Vermond et le baron de Breteuil.* Leur haine pour le cardinal, le mépris qu'ils lui portaient, leur firent trop oublier que les vices les plus bas n'empêchent pas les premiers ordres de l'empire d'être défendus par ceux auxquels ils ont l'honneur d'appartenir; qu'un Rohan, un prince de l'Eglise, quelque coupable qu'il fût, aurait un parti considérable, auquel devaient naturellement se rallier tous les mécontents de la cour et les frondeurs de Paris.

» On crut trop facilement qu'il serait dépouillé de tous les avantages de son rang et de son ordre, pour être livré à la honte de sa conduite déréglée : on se trompa.

» Je vis la reine après la sortie du baron et de l'abbé ; elle me fit frémir par son agitation. « Il faut, disait-elle, que les vices hideux soient » démasqués ; quand la pourpre romaine et le » titre de prince ne cachent qu'un besogneux, » un escroc, qui ose compromettre l'épouse de » son souverain, il faut que la France entière et » l'Europe le sachent. » Il est évident que, dès ce moment, le plan funeste était arrêté. La reine vit mon effroi; je ne le lui dissimulai point ; je lui connaissais trop d'ennemis pour ne pas appréhender de la voir occuper le monde entier d'une intrigue que l'on chercherait à embrouiller encore plus. Je la suppliai de prendre les conseils les plus sages et les plus modérés. Elle

croquerie dans laquelle l'auguste nom de Marie-Antoinette se trouvait compromis (1). »

(1) *Mémoires de Mme Campan*, t. II, p. 11 et 12.

m'imposa silence, en me disant d'être tranquille, bien persuadée qu'il ne se ferait aucune imprudence (1). »

(1) *Mémoires de Mme Campan*, t. II, p 281.

Le lecteur remarquera sans peine que la seconde rédaction, qui était sans doute destinée à devenir définitive, si la mort n'eût pas saisi Mme Campan au milieu de son travail de révision, est beaucoup plus étendue et mouvementée que la première et accroît encore l'importance du rôle que Mme Campan aurait joué dans cette circonstance ; il semble que dans la rédaction de ses mémoires Mme Campan ait procédé par additions, par amplifications successives.

Je signale seulement les divergences les plus importantes entre les deux versions.

D'après la seconde rédaction, Bœhmer aurait prié Mme Campan de se charger de communiquer à la reine tout ce qu'elle venait de lui dire, et Mme Campan aurait tout de suite répondu par un refus.

Dans la première version, au contraire, il n'est pas parlé de cette demande du joaillier ; ce serait Mme Campan qui d'elle-même aurait voulu partir tout de suite pour Trianon afin d'avertir la reine ; mais son beau-père le lui aurait défendu.

Suivant la première version, Mme Campan aurait reçu l'ordre d'aller à Trianon deux ou trois jours après son entretien avec Bœhmer, et c'est alors qu'elle aurait averti la reine. Au contraire, d'après la seconde version, Mme Campan serait restée dix jours à sa campagne sans entendre parler de cette affaire et elle n'aurait eu avec la reine l'entretien révélateur que la veille de la représentation du *Barbier de Séville*. Or cela ne peut pas être exact, puisque cette représentation eut lieu le 19 août et que le cardinal fut arrêté le 15 (1).

Mme Campan, dans la seconde version, prétend qu'après avoir répété devant elle pendant une heure son rôle du *Barbier de Séville*, sans qu'il fut question d'autre chose, la reine lui demanda pourquoi elle lui avait envoyé Bœhmer.—Suivant la première version, Mme Campan, pendant que la reine lui parlait de différents petits objets, aurait cherché l'occasion de lui révéler ce que lui avait dit Bœhmer.

Mais voici où les divergences deviennent si graves, qu'elles ne peuvent pas se comprendre.

Dans la première rédaction, Mme Campan raconte qu'elle rapporta à Marie-Antoinette toute l'intrigue que Bœhmer lui avait dévoilée le 3 août à Crespy et que la reine, violemment irritée et sans doute suffisamment

(1) G. Desjardins, *Le Petit-Trianon*, p. 278.

instruite, envoya tout de suite chercher l'abbé de Vermond et le baron de Breteuil.

D'après la seconde version, Mme Campan, sans doute par ménagement, n'aurait pas osé tout révéler à Marie-Antoinette. Elle se serait bornée à supplier la reine de voir Bœhmer, en lui disant que c'était une grave intrigue et que ce joaillier montrait des billets signés de sa main. La reine aurait envoyé un courrier à Bœhmer, qui serait venu le lendemain matin et aurait tout raconté à Marie-Antoinette. C'est alors seulement que la reine aurait demandé successivement l'abbé de Vermond et le baron de Breteuil. Bien mieux, quand ces deux hommes eurent laissé seule Marie-Antoinette, Mme Campan, s'il fallait l'en croire, aurait osé engager sa maîtresse à prendre l'avis d'hommes sages et modérés.

Il est impossible d'admettre que Mme Campan ait pu légitimement varier sur ce point important. Sa mémoire, dont elle vante la fidélité à propos de cette même affaire, devait lui permettre d'affirmer si c'était elle ou Bœhmer qui avait révélé à Marie-Antoinette cette ténébreuse intrigue. Ces divergences autorisent à croire que Mme Campan n'a pas joué dans cette affaire le rôle qu'elle s'attribue, et il est infiniment probable qu'elle invente les faits et les discours qu'elle rapporte ; de là ces nombreuses contradictions.

Même sur les faits, qui sont affirmés avec une égale force dans les deux rédactions, on doit rejeter le témoignage de Mme Campan. Ainsi elle affirme qu'aussitôt après avoir appris cette intrigue, la reine fit appeler Breteuil et Vermond et concerta avec eux toutes les mesures qui furent prises. Et Mme Campan, qui aurait osé donner à la reine des conseils de sagesse et de modération, rejette sur Vermond et sur Breteuil, qu'elle déteste, la responsabilité de toutes les mesures violentes qui furent prises contre le cardinal et qui compromirent étrangement le nom, la dignité et l'honneur même de Marie-Antoinette. Or cette assertion est absolument contraire à ce que la reine écrivit à l'empereur Joseph II. Le 22 août 1785, huit jours à peine après l'évènement, Marie-Antoinette dit à son frère : « Tout avait été concerté entre le roi et moi ; les ministres n'en ont rien su qu'au moment où le roi a fait venir le cardinal et l'a interrogé en présence du garde des sceaux et du baron de Breteuil (1) ».

(1) Arneth, *Marie-Antoinette, Joseph II und Léopold II, Ihr Briefwechsel*. Leipzig, 1866, in-8°, p. 94. M. G. Desjardins avait déjà signalé cette erreur de Mme Campan. *Le Petit-Trianon*, p. 279.

IV

Ma conclusion ne sera pas longue ; car, si je ne me fais pas illusion, il me semble que quiconque a lu avec attention cette trop longue étude doit être pleinement édifié sur la valeur historique des Mémoires de Mme Campan.

Je crois avoir démontré que Mme Campan écrivit ses mémoires à la fin de sa vie, longtemps après les évènements qui y sont racontés, sans notes et de souvenir et que la mort la surprit en 1822 avant qu'elle n'en eût terminé la révision ;

Que Mme Campan se proposait surtout de se défendre contre les accusations d'infidélité, voire même de trahison envers Marie-Antoinette, portées contre elle par les ultra-royalistes et que pour atteindre ce but elle prit le parti d'afficher une sorte de culte pour sa maîtresse, de chanter ses vertus et de cacher ses torts, autant que faire se pouvait ;

Que la position de Mme Campan à la cour ne la mettait pas en état d'être aussi bien informée qu'on le croit communément ; que cette position était subalterne et peu considérée ; qu'en outre Mme Campan n'était de service près de sa maîtresse que six mois par an au plus et que le reste du temps elle était souvent absente de la cour ;

Que, même sur les faits que sa position de femme de chambre de la reine aurait pu lui faire connaître d'une façon certaine, Mme Campan n'était pas digne de foi, parce que par système elle altérait la vérité, afin de pallier les torts de sa maîtresse ;

Que Mme Campan était d'une vanité excessive et que, pour rehausser la position inférieure qu'elle avait à la cour, elle ne reculait pas devant des supercheries blâmables ;

Qu'elle ne pardonnait pas à ceux qui avaient humilié son orgueil et que, par exemple, pour se venger de Vermond, elle le calomniait indignement toutes les fois qu'elle en trouvait l'occasion ;

Qu'elle était fort peu instruite des affaires politiques ; mais que pour donner de l'importance à elle-même ou aux siens elle avait la prétention de révéler les causes secrètes d'évènements considérables et qu'elle supposait des confidences qui n'avaient jamais pu être faites par la reine, soit à la femme de chambre, soit au secrétaire du cabinet, puisqu'elles étaient contraires à la vérité, telle que nous la font connaître des documents indiscutables ;

Que les deux versions du récit de l'affaire du collier écrites par

Mme Campan confirmaient tous ces griefs : qu'elles prouvaient que Mme Campan, d'une rédaction à l'autre, faisait de tels changements, que les faits en étaient complètement dénaturés ; qu'elle procédait par amplifications successives qui n'avaient d'autre but que d'exagérer l'importance du rôle qu'elle disait avoir joué.

Faut-il ajouter qu'à mon sentiment les Mémoires de Mme Campan ne sont qu'une œuvre d'imagination, qu'une sorte de roman historique, écrit pour défendre la réputation de leur auteur, fort compromise dans un certain monde, exalter sa famille, ses relations, sa position de femme de chambre et de confidente d'une grande reine et faire, par surcroît, comme pour se mieux protéger contre toute attaque, une apologie et un panégyrique de Marie-Antoinette.

Ce serait peut-être un peu trop dire : mais je crois qu'on m'accordera que les Mémoires de Mme Campan n'ont qu'une valeur fort douteuse et que désormais les historiens ne devront en user qu'à la dernière extrémité et avec les plus grandes précautions.

JULES FLAMMERMONT.

UNIV. OF CALIFORNIA

Poitiers. — Typ. de MARCIREAU & Cie

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN
THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY
WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH
DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY
OVERDUE.

NOV 27 1939
NOV 28 1939

NOV 21 1939

DEC 5 1939

LD 21-100m-7,'39 (402s)

YC 74161

917040
DC137
C2F2